

Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires 2024

Portrait statistique

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2025
ISBN 978-2-555-00255-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Janvier 2025

Avant-propos

Au Québec, les parents de jeunes enfants vivent différentes réalités qui génèrent des besoins de garde variés. Plusieurs options s'offrent à eux, dont les activités de halte-garderie que proposent certains organismes communautaires. Celles-ci visent non seulement à permettre aux parents de participer aux diverses activités offertes par l'organisme, mais aussi à leur fournir un moment de répit ou la possibilité, pour eux ou leurs enfants, d'échanger avec d'autres membres de la communauté. Ces activités, qui répondent à des besoins de garde ponctuels ou occasionnels, sont complémentaires aux services de garde éducatifs à l'enfance. Elles visent à favoriser le bon développement des enfants et à soutenir les familles qui le désirent. Ce sont plus de 20 000 enfants qui fréquentent ces activités annuellement.

L'Institut de la statistique du Québec a été mandaté par le ministère de la Famille, qui désirait obtenir des données actualisées sur les activités de halte-garderie qu'il subventionne, pour réaliser en 2024 la seconde édition de l'*Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie communautaire* (EQHGC). Faisant suite à l'enquête de 2018, l'édition 2024 a permis de recueillir des renseignements auprès de 246 organismes communautaires sur les caractéristiques des activités de halte-garderie offertes, des enfants qui y sont accueillis et de leur famille, du personnel attiré à ces activités, sur le budget qui y est alloué et sur les principales difficultés rencontrées par les organismes offrant ces activités.

Je souhaite exprimer ma gratitude envers les organismes communautaires qui ont participé à cette enquête. Ce portrait fournit des informations essentielles sur les activités de halte-garderie offertes en 2024 et contient de précieux éléments susceptibles d'aider dans leur travail les personnes qui soutiennent et accompagnent les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie au Québec.

Le statisticien en chef,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Bergeron', written in a cursive style.

Simon Bergeron

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par : Amélie Groleau

Avec l'assistance technique de : Valeriu Dumitru et Mathieu Ouellette

Sous la direction de : Nathalie Audet

Révision linguistique et édition : Direction de la diffusion et
des communications

Comité de lecture interne : Nathalie Audet, Amélie Ducharme,
Maxime Boucher et Bertrand Perron

Comité de lecture externe : Mélanie Gagnon, Julie Moreau,
Patrice Cantin et Mélanie Cantin
Ministère de la Famille

Enquête financée par : Ministère de la Famille

Enquête sous la responsabilité de : Direction des enquêtes et
des indicateurs sociaux
Institut de la statistique du Québec

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication : Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

GROLEAU, Amélie (2025). *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires 2024 : Portrait statistique* [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 76 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-activites-halte-garderie-organismes-communautaires-2024-portrait.pdf].

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties. Afin de faciliter la lecture des résultats, les proportions de 5 % et plus sont généralement arrondies à l'unité dans le texte. L'absence d'astérisque dans les tableaux ou figures signifie que toutes les estimations ont une bonne précision (coefficient de variation ≤ 15 %).

Signes conventionnels

- * Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence
- ** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement
- % Pourcentage
- Pe Population estimée

Table des matières

Faits saillants	8
Introduction	12
Aspects méthodologiques en bref	14
1 Caractéristiques des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie	17
1.1 Ministère d'attache	17
1.2 Secteurs d'activité	18
1.3 Année du début de l'offre d'activités de halte-garderie communautaire	21
1.4 Points de service supplémentaires	21
1.5 Régions	22
2 Caractéristiques de l'offre d'activités de halte-garderie communautaire	23
2.1 Périodes où les activités sont offertes	23
2.2 Nombre moyen d'heures d'activités offertes	25
2.3 Nombre de semaines où les activités sont offertes	26
2.4 Modalités d'accueil et de réservation	27
2.5 Modalités de réservation	29
2.6 Locaux utilisés pour les activités de halte-garderie communautaire	30
2.7 Programme éducatif	30
3 Caractéristiques structurelles des activités de halte-garderie communautaire	32
3.1 Nombre d'enfants accueillis	32
3.2 Capacité maximale d'enfants par bloc horaire	33
3.3 Regroupement des enfants	34
3.4 Ratio enfant/adulte	35

4	Les enfants accueillis lors des activités de halte-garderie et leurs familles	37
4.1	Caractéristiques des enfants accueillis	37
4.2	Raisons pour lesquelles les parents font participer leurs enfants aux activités de halte-garderie communautaire	43
4.3	Partenaires des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie	45
5	Caractéristiques du personnel	47
5.1	Personnel éducateur	47
5.2	Soutien à la formation	51
5.3	Coordination des activités de halte-garderie	52
5.4	Bénévoles	53
6	Tarification et budget	54
6.1	Tarification	54
6.2	Budget	60
7	Difficultés rencontrées par les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie	68
	Conclusion	71
	Bibliographie	74

Faits saillants

Le présent rapport fait état des résultats de la deuxième édition de l'*Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires* (EQHGC). Les activités de halte-garderie sont généralement offertes pour permettre aux parents d'enfants en bas âge de participer aux activités des organismes communautaires qui les offrent, de bénéficier d'un moment de répit ou de socialiser.

L'Institut de la statistique du Québec a réalisé cette enquête au printemps 2024 pour le compte du ministère de la Famille. L'EQHGC a pour objectif de recueillir des données fiables permettant d'actualiser le portrait statistique dressé en 2018 sur les activités de halte-garderie subventionnées par le ministère de la Famille offertes par des organismes communautaires. Au total, 246 organismes communautaires œuvrant entre autres dans les secteurs de la famille, de l'éducation populaire ou du soutien aux femmes y ont participé.

Caractéristiques de l'offre des activités de halte-garderie communautaires

Périodes où les activités sont offertes

Parmi les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie en 2024 :

- près de 46 % offrent ces activités entre 25 et 36 heures par semaine, 29 % en offrent 37 heures et plus par semaine et 25 %, 24 heures ou moins par semaine ;
- la majorité (54 %) offrent ces activités 5 jours par semaine, et 30 % le font 3 ou 4 jours par semaine ;
- 83 % offrent leurs activités uniquement la semaine et environ 17 % le font la fin de semaine (en plus, ou non, de la semaine) ;
- près de 23 % proposent ces activités au moins un soir par semaine.

Modalités d'accueil et de réservation

- La vaste majorité (93 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie accueillent les enfants à la demi-journée ou par bloc d'heures, 81 % le font à la journée, environ 54 %, à la session et 49 %, à la semaine. La majorité (84 %) offrent plus d'une modalité d'accueil.
- Les modalités de réservation sont variées et peuvent être multiples. La majorité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie proposent la réservation quelques jours à l'avance (85 %), au moins une semaine à l'avance (79 %) ou la veille (24 heures à l'avance ou moins) (76 %).
- Les deux tiers des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie (65 %) n'ont pas de nombre maximal d'heures d'activités auxquelles les enfants peuvent participer par semaine.

Locaux et programme éducatif

- Environ 73 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont accès à une cour extérieure et 87 %, à un parc public à moins de 10 minutes de marche.
- Dans le cadre de leurs activités de halte-garderie, deux organismes communautaires sur trois (67 %) appliquent le programme de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec « Je grands en halte-garderie ». Seule une faible proportion (3,1 %) ne s'appuie sur aucun programme éducatif.

Les enfants accueillis et leur famille

Enfants accueillis

Au cours de l'année financière 2022-2023 :

- les trois quarts des organismes communautaires (75 %) ont accueilli un total de 100 enfants ou moins lors des activités de halte-garderie, dont 41 % en ont accueilli 50 ou moins, et 34 %, entre 51 et 100 ;
- la quasi-totalité des organismes ont accueilli des enfants de familles immigrantes (96 %), des enfants ayant besoin de soutien particulier (95 %) ou des enfants de familles en situation de précarité économique (97 %) lors des activités de halte-garderie.

Raisons pour lesquelles les parents font participer leurs enfants

Selon la quasi-totalité des organismes communautaires, les parents recouraient aux activités de halte-garderie pour :

- pouvoir participer à des activités d'intégration sociale ou socialiser (97 %) ;
- favoriser la socialisation, le développement ou la préparation scolaire de leurs enfants (95 %) ;
- obtenir un moment de répit temporaire pour leur mieux-être et pour celui de leurs enfants (96 %).

Caractéristiques du personnel éducateur

- Au total, en 2024, on estime qu'environ 914 personnes ont travaillé dans une halte-garderie communautaire :
 - environ 69 % avaient le titre d'éducatrice ou d'éducateur, 25 %, celui d'aide-éducatrice ou d'aide-éducateur et 7 %, le titre de stagiaire ;
 - près de 46 % travaillaient à temps plein ;
 - approximativement 62 % avaient obtenu un diplôme dans le domaine de l'éducation à l'enfance ou dans un domaine connexe.
- Le salaire d'une personne travaillant comme éducatrice ou éducateur dans une halte-garderie communautaire était, en moyenne, d'environ 22,56 \$ l'heure, celui d'une aide-éducatrice ou d'un aide-éducateur, d'environ 19,16 \$ l'heure, alors que les stagiaires n'ont reçu aucun salaire pour leur travail.

- Au cours de l'année financière 2022-2023, la quasi-totalité (95 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont offert du soutien à au moins une des personnes travaillant dans la halte-garderie pour qu'elle puisse développer des connaissances ou des compétences en lien avec son emploi.
- Au cours de l'année financière 2022-2023, environ sept organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sur dix (71 %) ont demandé de l'aide à des bénévoles pour ces activités.

Tarification et budget

Tarification

- Au cours de l'année financière 2022-2023, environ les trois quarts (74 %) des organismes communautaires ont exigé une contribution financière des parents pour que leur enfant participe aux activités de halte-garderie. Parmi ceux-ci, la majorité ont offert aux parents de payer à la demi-journée ou par bloc d'heures (80 %), ou encore à la journée (78 %).

Budget

Au cours de l'année financière 2022-2023 :

- approximativement quatre organismes communautaires sur cinq (79 %) ont reçu une somme totale de 40 000 \$ ou plus pour le financement de leurs activités de halte-garderie ;
- environ les trois quarts (76 %) des organismes communautaires estimaient que tous les montants de financement n'avaient pas permis de couvrir les dépenses liées aux activités de la halte-garderie. Parmi ceux-ci, la vaste majorité (94 %) ont financé une partie de leurs activités avec un financement de base, et la moitié (52 %) ont effectué des activités de financement, d'autofinancement ou des collectes de dons.

Difficultés rencontrées par les organismes

Les principales difficultés vécues par les organismes communautaires en lien avec leur offre d'activités de halte-garderie au cours de l'année financière 2022-2023 sont :

- la pérennité financière (46 %) ;
- le recrutement et la rétention du personnel (18 %) ;
- la participation aux activités de halte-garderie des enfants ayant des besoins de soutien particulier (15 %).

Évolution des activités de halte-garderie offertes par des organismes communautaires depuis 2018

Entre 2018 et 2024, on note une hausse de la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui, entre autres :

- ont offert ces activités 5 jours par semaine (48 % en 2018 c. 54 % en 2024) ou 6 ou 7 jours par semaine (4,9 % c. 12 %);
- en ont proposé le soir (12 % c. 23 %) ou la fin de semaine (11 % c. 17 %);
- ont eu de petits ratios, c'est-à-dire de 1 à 4 enfants par adulte dans les groupes poupons (62 % c. 77 %) et multiâges (21 % c. 31 %);
- ont employé cinq personnes ou plus attirées à la halte-garderie (13 % c. 20 %);
- ont accueilli au cours de leur dernier exercice financier complété des enfants ayant des besoins de soutien particulier (86 % c. 95 %) ou issus de familles immigrantes (80 % c. 96 %);
- ont reçu, au total, 40 000 \$ ou plus en financement au cours de leur dernier exercice financier complété (39 % c. 79 %);
- ont eu des coûts d'exploitation d'au moins 80 000 \$ au cours de leur dernier exercice financier complété (24 % c. 52 %).

Introduction

Toutes les familles n'ont pas les mêmes besoins en ce qui concerne la garde de leurs enfants. Si le recours aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) convient pour les parents souhaitant que leurs tout-petits fréquentent un service de garde à temps plein et de manière régulière, d'autres peuvent avoir des besoins de garde ponctuels, occasionnels ou simplement être à la recherche d'un milieu pour les soutenir dans le développement de leur enfant. Les activités de halte-garderie offertes par des organismes communautaires répondent à ce type de besoin. Les enfants d'âge préscolaire peuvent notamment y participer la semaine, par demi-journée (bloc de 3 à 4 heures), selon les horaires mis en place par l'organisme communautaire. Selon *l'Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021*, 2,8 % des enfants d'âge préscolaire avaient participé à des activités de halte-garderie dans les 12 mois précédant l'enquête (Groleau et Aranibar-Zeballos 2021).

Dans le cadre normatif de son Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (2022), le ministère de la Famille indique que les organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie « [...] permettent aux parents de bénéficier de périodes de répit, facilitent leur participation aux activités des organismes et proposent des occasions de socialisation aux enfants et à leurs parents » (p. 4). Par le biais de ces activités de halte-garderie, les organismes communautaires peuvent aussi agir sur le plan de la prévention et de l'intervention tant auprès des enfants que des parents, que ce soit en ciblant les enfants susceptibles de vivre des difficultés dans leur développement, en guidant les familles vers d'autres ressources lorsque leur situation l'exige ou en soutenant les parents dans leur rôle parental (Ministère de la Famille 2022). Bref, ces activités de halte-garderie permettent aux organismes de soutenir et d'accompagner les familles qui le souhaitent et qui en ressentent le besoin.

En 2018, une première édition de *l'Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires* (EQHGC) a permis de dresser un portrait des activités de halte-garderie. Or, la pandémie de COVID-19 ainsi que l'arrivée au Québec d'un nombre important de personnes réfugiées et demandeuses d'asile et, plus largement, de personnes issues de l'immigration (Institut de la statistique du Québec 2024a) ont modifié le contexte dans lequel les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie œuvrent, ce qui a rendu la tenue d'une nouvelle enquête pertinente.

Le présent rapport présente les résultats de *l'Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires 2024* (EQHGC 2024). Réalisée au printemps 2024 par l'Institut de la statistique du Québec pour le compte du ministère de la Famille, cette enquête avait pour objectif de recueillir des données fiables permettant d'actualiser le portrait statistique des activités de halte-garderie offertes par des organismes communautaires réalisé en 2018.

Cette publication fait tout d'abord état des caractéristiques des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie en 2024, puis de celles de l'offre d'activités de halte-garderie communautaire (p. ex. les périodes où les activités sont offertes, les modalités d'accès, d'accueil et de réservation, les locaux, le programme éducatif). On s'intéresse ensuite aux caractéristiques structurelles des activités de halte-garderie (p. ex. le nombre d'enfants accueillis, le type de regroupement, les ratios enfants/éducatrices ou éducateurs) et aux caractéristiques des enfants accueillis et de leurs familles. On présente les caractéristiques du personnel (p. ex. leur nombre, leur régime de travail, leur niveau de scolarité, la présence de bénévoles) puis la tarification et le budget consacré à ces activités au sein des organismes communautaires qui les offrent. Enfin, avant de conclure, on examine certaines difficultés que rencontrent les organismes

communautaires offrant des activités de halte-garderie au Québec. Lorsque cela est possible, les résultats obtenus en 2024 sont comparés avec ceux de l'édition de 2018 afin de souligner l'évolution de certaines caractéristiques des activités de halte-garderie dans le temps.

Aspects méthodologiques en bref

Population visée

L'enquête vise l'ensemble des 272 organismes communautaires qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires¹. Ceux qui ne sont pas subventionnés par ce ministère sont donc exclus. Dans le reste du rapport, l'expression « organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie » est utilisée pour référer à la population visée.

Base de sondage et type d'enquête

Le ministère de la Famille a fourni une liste de 272 organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie. Étant donné le petit nombre d'organismes, ils ont tous été sollicités pour participer volontairement à l'enquête afin d'obtenir des statistiques ayant la meilleure précision possible. Il s'agit donc d'une enquête de type recensement.

Questionnaire

Le questionnaire reprend la majorité des questions de l'édition 2018 de l'enquête. Il comprend six sections :

- les caractéristiques de l'organisme ;
- l'offre d'activités de halte-garderie ;
- les enfants accueillis et leur famille ;
- le personnel ;
- le budget destiné aux activités de halte-garderie ;
- les difficultés rencontrées.

Élaboré par l'ISQ et le ministère de la Famille, le questionnaire a une durée estimée de 30 minutes.

Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée du 13 février au 27 mars 2024, exclusivement par le biais d'un questionnaire sur le Web.

1. Pour plus de renseignements sur les principes, les fondements et les objectifs de ce programme de même que sur les motifs de garde qu'il couvre, consultez le document suivant : cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/Programme-halte-garderie-communautaires.pdf.

Tous les organismes ont d'abord reçu une invitation à participer à l'enquête par la poste et par courriel. Cette invitation était accompagnée du questionnaire, dont la personne désignée pouvait se servir pour se préparer à répondre à l'enquête.

Taux de réponse

Au total, 246 des 272 organismes ont rempli le questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 90 %.

Pondération

Toutes les estimations présentées dans ce rapport sont pondérées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie financés par le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires, bien que certains organismes n'aient pas rempli le questionnaire.

Présentation des résultats

Les estimations présentées dans ce rapport sont principalement des proportions (%) et des tailles estimées de la population (Pe). Il y a aussi des totaux et des moyennes.

La présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont des estimations et non des valeurs exactes, et qu'elles peuvent comporter un certain degré d'erreur, notamment, en raison de la non-réponse à l'enquête. Dans le texte, certaines expressions telles que « environ » et « près de » rappellent qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Par ailleurs, dans les tableaux et figures, les estimations dont le coefficient de variation (CV) est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (*) pour indiquer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont marquées d'un double astérisque (**) pour indiquer leur faible précision. Elles sont fournies à titre indicatif seulement et doivent être utilisées avec circonspection. Enfin, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont suffisamment précises pour être présentées sans indication particulière.

Les estimations de proportions présentées dans ce rapport sont arrondies à une décimale dans les tableaux et les figures, et à l'unité dans le texte, à l'exception des estimations inférieures à 5 %, qui sont présentées avec une décimale. Les populations estimées (Pe) sont quant à elles arrondies à l'unité. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Finalement, pour les comparaisons entre l'édition de l'enquête de 2018 et celle de 2024, les différences significatives au seuil de 5 % sont illustrées à l'aide de la lettre (a).

Comment lire un titre de tableau ou de figure ?

En général, le titre d'une figure ou d'un tableau est composé des éléments suivants :

1. Le dénominateur auquel se rapportent les résultats, c'est-à-dire la population visée par l'analyse ;
2. Le sujet de l'analyse ;
3. Le territoire visé ;
4. L'année de la collecte des données.

Exemple 1 :

Figure 1.3 1
Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon l'année où ces activités ont commencé à être offertes, Québec, 2024
2 3 4

Exemple 2 :

Figure 1.2 1
Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon les différents secteurs d'activité, Québec, 2018 et 2024
2 3 4

Caractéristiques des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie

Dans le premier chapitre, on présente des résultats de l'édition 2024 de l'EQHGC qui portent sur certaines caractéristiques des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie, plus précisément sur leur ministère d'attache, leur secteur d'activité, l'année à laquelle ils ont commencé à offrir des activités de halte-garderie, la présence ou non de points de service et la région dans laquelle ils exercent leurs activités. Des comparaisons entre l'édition 2018 et celle de 2024 sont présentées lorsque les données le permettent.

Rappelons que la population visée par l'EQHGC 2024 est composée des organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie et qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.

1.1 Ministère d'attache

Tous les organismes communautaires visés par l'enquête reçoivent un financement du ministère de la Famille pour leurs activités de halte-garderie dans le cadre d'un programme de soutien financier. Si la famille et les enfants sont bien souvent au cœur de la mission de ces organismes communautaires, les missions de base peuvent différer (p. ex. francisation, alphabétisation, éducation populaire). Autrement dit, un organisme communautaire rattaché à un autre ministère que celui de la Famille peut offrir des activités de halte-garderie.

Les résultats sur le ministère d'attache des organismes offrant des activités de halte-garderie montrent que la majorité (75 %) est rattachée au ministère de la Famille, et approximativement 17 %, au ministère de la Santé et des Services sociaux (tableau 1.1). On compte également des organismes offrant des activités de halte-garderie attachés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (3,7 %*), au ministère de l'Éducation (3,1%*) et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou à un autre ministère (1,7 %*).

Tableau 1.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le ministère d'attache, Québec, 2024

	Total	
	%	Pe
Ministère de la Famille	74,9	204
Ministère de la Santé et des Services sociaux	16,6	45
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	3,7*	10
Ministère de l'Éducation	3,1*	9
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou autre	1,7*	5

Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

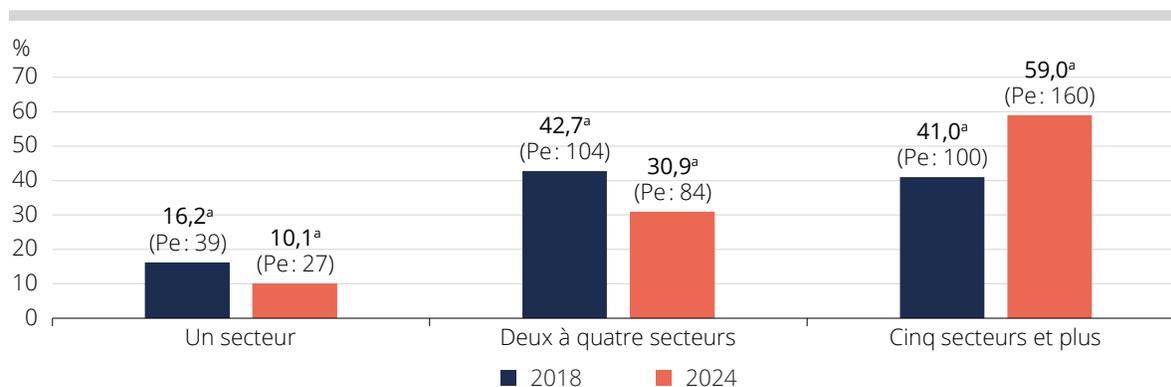
1.2 Secteurs d'activité

Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie œuvrent dans différents secteurs d'activité. Dans le cadre de l'enquête, les organismes pouvaient indiquer travailler dans les secteurs suivants : la famille, les femmes, l'immigration, l'éducation populaire, l'alphabétisation, les loisirs communautaires, la cuisine collective et l'action bénévole ou dans un autre secteur. Soulignons qu'un organisme communautaire peut œuvrer dans plus d'un secteur à la fois.

À la figure 1.1, on constate que la majorité des organismes communautaires visés par l'enquête de 2024 sont polyvalents. En effet, environ 59 % œuvrent dans cinq secteurs d'activité ou plus, une proportion supérieure à celle obtenue lors de l'édition de 2018 (41 %). En revanche, on note une diminution, entre 2018 et 2024, des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui évoluent dans 2 à 4 secteurs ou dans un seul secteur : leur proportion est respectivement passée de 43 % à 31 % et de 16 % à 10 %.

Figure 1.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre de secteurs d'activités dans lesquels ils œuvrent, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

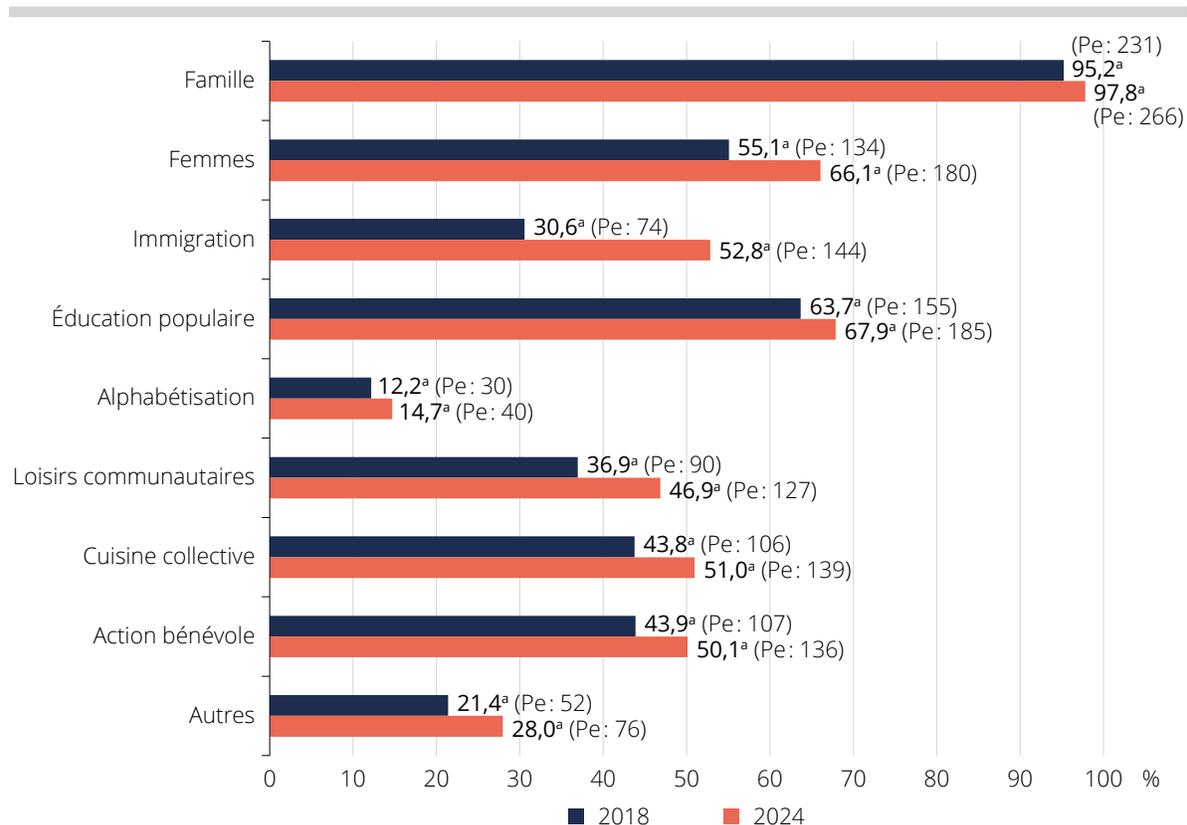
La famille est le secteur d'activité qu'a en commun la vaste majorité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie : 98 % des organismes visés par l'enquête en 2024 œuvrent dans ce secteur (figure 1.2). En outre, en 2024, environ :

- deux organismes sur trois travaillent dans le secteur de l'éducation populaire (68 %) ou dans un secteur d'activité lié aux femmes (66 %) ;
- la moitié des organismes travaillent dans le secteur de l'immigration (53 %), de la cuisine collective (51 %) ou de l'action bénévole (50 %) ;
- 47 % œuvrent dans le secteur des loisirs communautaires et 15 % dans celui de l'alphabétisation ;
- 28 % des organismes œuvrent dans d'autres secteurs d'activité que ceux mentionnés dans l'enquête.

Lorsque l'on compare les résultats des deux éditions de l'enquête, on note que pour chaque secteur d'activité listé, la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui y travaillent est plus élevée en 2024 qu'en 2018.

Figure 1.2

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon les différents secteurs d'activité, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Qu'en est-il du principal secteur d'activité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ? En 2024, la famille est le principal secteur d'activité de plus du trois quarts (78 %) de ces organismes communautaires (tableau 1.2). La proportion d'organismes communautaires qui, en 2024, œuvrent principalement dans un autre secteur d'activité que celui de la famille est relativement faible. En effet, on constate que :

- près de 4,6 % des organismes communautaires travaillent principalement dans un secteur d'activité lié aux femmes ;
- près de 3,3 %* œuvrent principalement en immigration ;
- plus ou moins 3,2 %* sont principalement dans le secteur de l'éducation populaire ;
- les loisirs communautaires sont le principal secteur d'activité d'environ 2,7 %* des organismes ;
- l'alphabétisation, la cuisine collective et l'action bénévole constituent le principal secteur d'activité¹ de 1,9 %* des organismes ;
- 6 % des organismes travaillent principalement dans un autre secteur que ceux mentionnés dans l'enquête.

Si l'on compare les résultats des éditions de 2018 et 2024, on observe notamment que la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant comme principal secteur d'activité la famille et l'immigration a augmenté : elle est passée respectivement de 72 % à 78 % et de 1,8 % à 3,3 %*. La proportion d'organismes œuvrant principalement dans le secteur relié aux femmes a, quant à elle, baissé entre 2018 et 2024, passant de 8 % à 4,6 %.

Tableau 1.2

Répartition des organismes communautaires selon le principal secteur d'activité, Québec, 2018 et 2024

	2018		2024	
	%	Pe	%	Pe
Famille	71,8 ^a	174	78,2 ^a	213
Femmes	8,5 ^a	21	4,6 ^a	12
Immigration	1,8 ^a	4	3,3 ^{*a}	9
Éducation populaire	5,6 ^a	14	3,2 ^{*a}	9
Loisirs communautaires	3,6	9	2,7 [*]	7
Alphabétisation, cuisine collective ou action bénévole	3,8 ^a	9	1,9 ^{*a}	5
Autre	4,9	12	6,1	17

Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

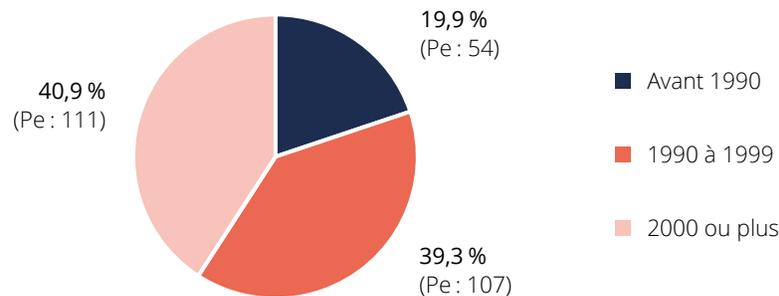
1. Pour des raisons de confidentialité, les secteurs « alphabétisation », « cuisine collective » et « action bénévole » présentés au tableau 1.4 ont été combinés.

1.3 Année du début de l'offre d'activités de halte-garderie communautaire

Les résultats de l'édition 2024 de l'EQHGC montrent qu'un organisme communautaire offrant des activités de halte-garderie sur cinq (20 %) a commencé à offrir ce type d'activité avant 1990 ; environ 39 % des organismes communautaires, entre 1990 et 1999, et 41 %, à partir des années 2000 (figure 1.3), dont 9 % à partir de 2019 (donnée non présentée).

Figure 1.3

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon l'année où ces activités ont commencé à être offertes, Québec, 2024



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

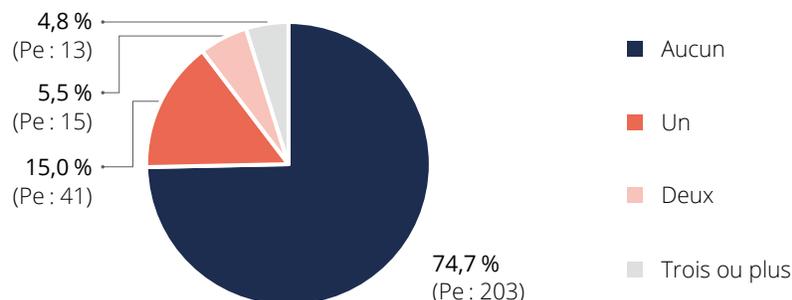
1.4 Points de service supplémentaires

Les activités de halte-garderie offertes au sein des organismes communautaires peuvent aussi avoir lieu dans des points de service supplémentaires gérés par ces mêmes organismes. Selon les résultats de l'édition 2024 de l'EQHGC, environ 15 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont un point de service, 6 % en ont deux, et 4,8 % en ont trois ou plus (figure 1.4). En revanche, 75 % n'en ont pas.

Soulignons qu'approximativement un organisme communautaire offrant des activités de halte-garderie sur six (17 %) envisage l'ouverture éventuelle d'un ou de plusieurs points de service (donnée non présentée).

Figure 1.4

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre de points de service supplémentaires dans lesquels les activités sont offertes, Québec, 2024



Pe Population estimée.

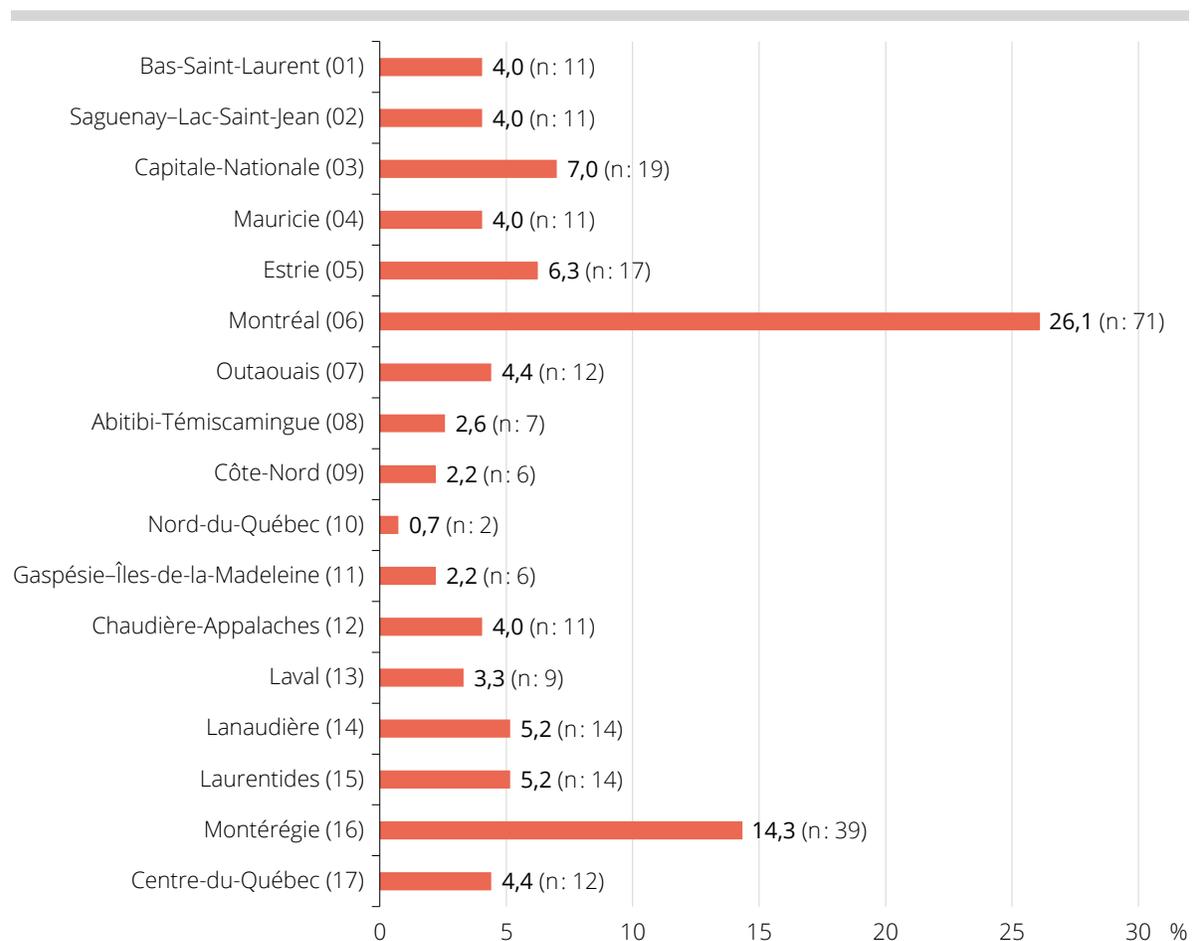
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

1.5 Régions

À la lumière de l'analyse des données administratives du ministère de la Famille, on constate qu'il y a des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dans l'ensemble des régions administratives du Québec (figure 1.5). On note tout de même une concentration plus importante de ces organismes communautaires dans les régions de Montréal et de la Montérégie, où œuvrent respectivement 26 % et 14 % de ces organismes. Soulignons qu'environ 7 % des organismes communautaires sont basés dans la Capitale-Nationale et 6 %, en Estrie. Les autres régions accueillent chacune 5 % ou moins des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie.

Figure 1.5

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la région administrative, Québec, 2024



n Nombre.

Note : Les données présentées ici sont issues de données administratives et non de l'EQHGC 2024.

Source : Base de données sur les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.

Caractéristiques de l'offre d'activités de halte-garderie communautaire

Dans le deuxième chapitre, on aborde différentes caractéristiques de l'offre d'activités de halte-garderie au sein des organismes communautaires¹, comme les périodes et le nombre de semaines où ces activités sont offertes, ou le nombre moyen d'heures d'activités. Ce chapitre porte également sur les modalités d'accueil et de réservation, sur certaines caractéristiques physiques des lieux où se déroulent ces activités et sur le programme éducatif appliqué, le cas échéant. Lorsque les données le permettent, des comparaisons entre l'édition 2018 et celle de 2024 sont présentées.

2.1 Périodes où les activités sont offertes²

Les résultats de l'édition 2024 de l'enquête indiquent que la majorité des organismes offrant des activités de halte-garderie offrent ces activités 5 jours par semaine (54 %), et près de 3 organismes communautaires sur 10 (30 %) le font 3 ou 4 jours par semaine (figure 2.1). Environ 12 % des organismes communautaires proposent des activités de halte-garderie 6 ou 7 jours par semaine, alors que 2,9 % le font 1 ou 2 jours par semaine.

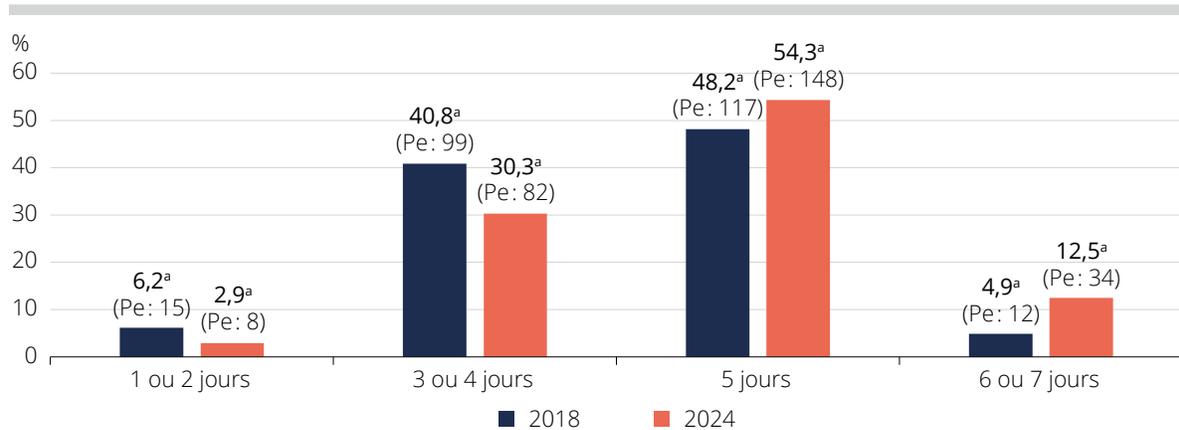
La comparaison des résultats de l'édition 2018 avec ceux de l'édition 2024 révèle une augmentation de la proportion d'organismes communautaires accueillant des enfants lors d'activités de halte-garderie 5 jours par semaine (48 % c. 54 %) et 6 ou 7 jours par semaine (4,9 % c. 12 %). On remarque toutefois une diminution de la proportion de ceux offrant ces activités aux enfants 3 ou 4 jours par semaine (41 % c. 30 %) et 1 ou 2 jours par semaine (6 % c. 2,9 %).

En 2024, plus de huit organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sur dix (83 %) proposent ces activités la semaine seulement (du lundi au vendredi), une proportion légèrement inférieure à celle obtenue en 2018 (89 %) (figure 2.2). En revanche, la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie la fin de semaine (en plus, ou non, de la semaine) est passée de 11 % en 2018 à 17 % en 2024.

-
1. Rappelons que la population visée par l'EQHGC 2024 est composée des organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie et qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.
 2. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions portant sur les périodes où les activités sont offertes.

Figure 2.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre de jours que ces activités sont offertes par semaine, Québec, 2018 et 2014



Pe Population estimée.

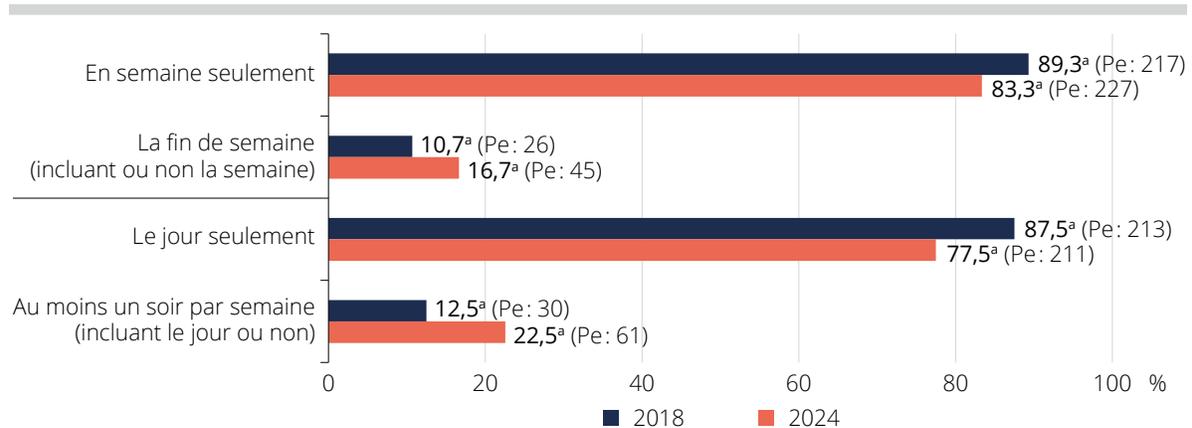
a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

En 2024, la majorité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie l'ont fait uniquement le jour³ (77 %), alors que cette proportion était de 88 % en 2018 (figure 2.2). À l'inverse, la proportion d'organismes offrant ces activités au moins un soir par semaine est passée de 12 % en 2018 à 23 % en 2024.

Figure 2.2

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon l'offre d'activités la semaine ou les fins de semaine et le jour ou le soir, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

3. La façon de présenter les périodes d'ouverture a été modifiée dans le questionnaire de l'édition 2024. En 2018, les organismes répondants devaient choisir entre « matin », « après-midi » et « soir ». En 2024, ils devaient sélectionner la période parmi les suivantes : « avant 7 h », « avant-midi (entre 7 h et 12 h) », « après-midi (entre 12 h et 18 h) » et « soir (après 18 h) ». Dans le cadre de cette analyse, le « jour » a été considéré comme le « matin » et l'« après-midi » en 2018, et comme l'« avant-midi (entre 7 h et 12 h) » et l'« après-midi (entre 12 h et 18 h) » en 2024.

Par ailleurs, en 2024, environ 1,9 %* des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie proposent ces activités avant 7 h du matin au moins une fois par semaine (donnée non présentée).

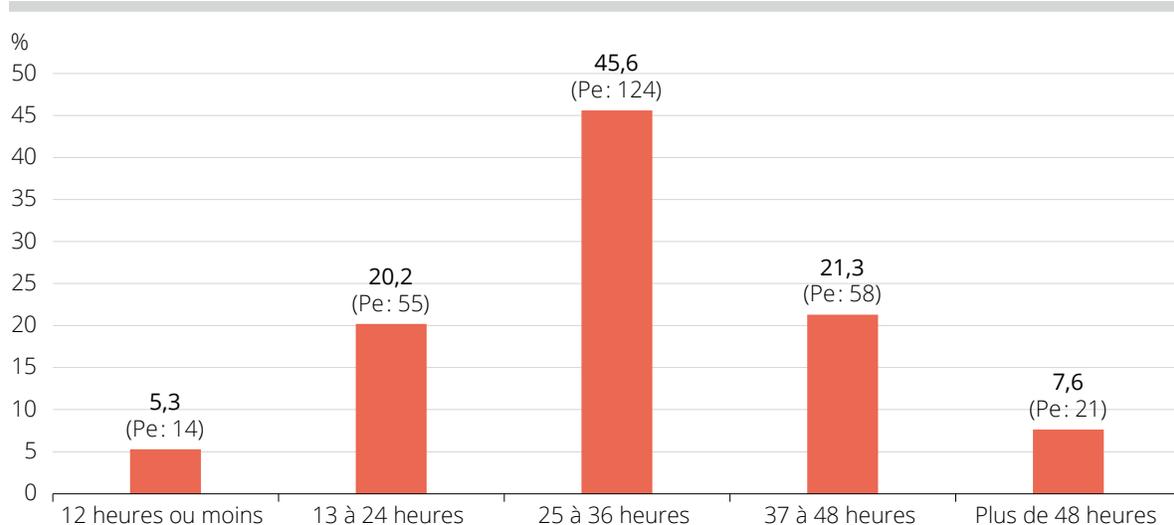
En 2024, la vaste majorité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie le font l'avant-midi et l'après-midi d'une même journée (95 %), tandis que 5 % le font pour une seule de ces deux périodes. Ces proportions se distinguent légèrement de celles obtenues en 2018, où 91 % des organismes proposaient des activités de halte-garderie l'avant-midi et l'après-midi, et 9 %, pour l'une ou l'autre de ces demi-journées uniquement (données non présentées).

2.2 Nombre moyen d'heures d'activités offertes⁴

Selon les résultats de l'EQHGC 2024, 32 heures d'activités de halte-garderie sont offertes en moyenne par semaine par les organismes communautaires proposant ce type d'activité (données non présentées). Si l'on s'attarde à la répartition de ces organismes selon le nombre moyen d'heures d'activités offertes sur une base hebdomadaire, on constate qu'environ 46 % offrent entre 25 et 36 heures d'activité par semaine, 29 % en proposant 37 heures et plus par semaine (21 %, entre 37 et 48 heures et 8 %, plus de 48 heures) et 25 % offrent des activités pendant 24 heures ou moins par semaine (20 %, entre 13 et 24 heures et 5 %, 12 heures ou moins) (figure 2.3).

Figure 2.3

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre moyen d'heures d'activités de halte-garderie offertes par semaine, Québec, 2024



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

4. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions portant sur le nombre moyen d'heures d'activités offertes.

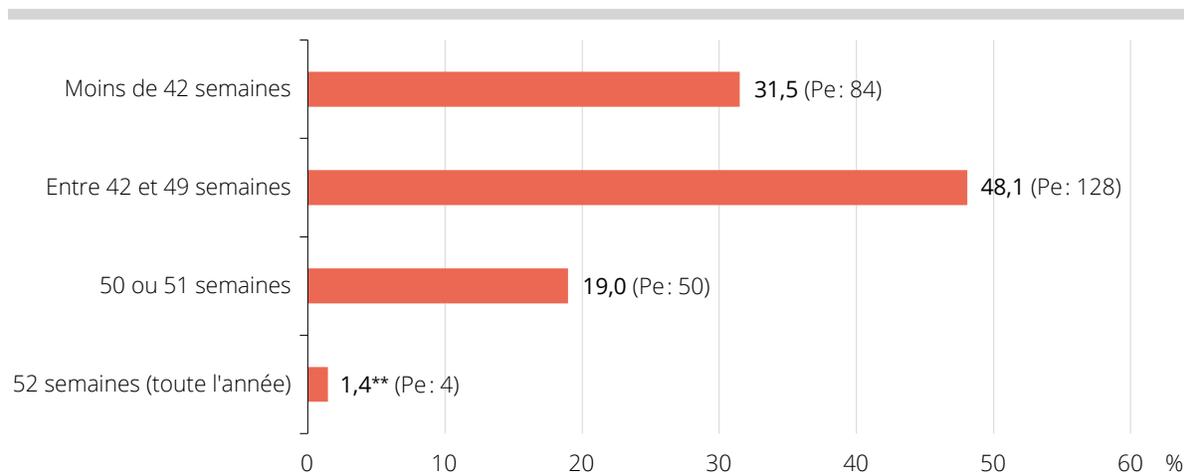
2.3 Nombre de semaines où les activités sont offertes⁵

Au cours de l'année financière 2022-2023, les organismes communautaires ont offert des activités de halte-garderie pendant environ 44 semaines en moyenne (donnée non présentée). Ce résultat concorde avec ceux de la figure 2.4, qui présente la répartition des organismes communautaires offrant ce type d'activités selon le nombre de semaines où elles ont été offertes au cours de l'année financière 2022-2023. On observe notamment :

- que près de la moitié des organismes communautaires (48 %) ont proposé ce type d'activité entre 42 et 49 semaines par année ;
- qu'environ 31 % l'ont fait moins de 42 semaines par année ;
- qu'un organisme communautaire sur cinq (19 %) a offert ces activités 50 ou 51 semaines par année ;
- qu'une faible proportion d'organismes communautaires (1,4 %**) ont proposé ce type d'activité toute l'année, sans interruption.

Figure 2.4

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre de semaines par année où les activités de la halte-garderie sont offertes au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

5. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions portant sur le nombre de semaines où des activités ont été offertes.

2.4 Modalités d'accueil et de réservation⁶

Pour accéder aux activités de halte-garderie offertes dans les organismes communautaires, les parents doivent parfois y être membres. En 2024, environ 65 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont réservé l'accès à ces activités aux enfants de leurs membres, une proportion supérieure à celle de 2018 (58 %) (données non présentées).

Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie proposent différentes modalités d'accueil pour les enfants. Selon les organismes, les enfants peuvent notamment être accueillis à la session, à la semaine, à la journée ou à la demi-journée, ou par bloc d'heures.

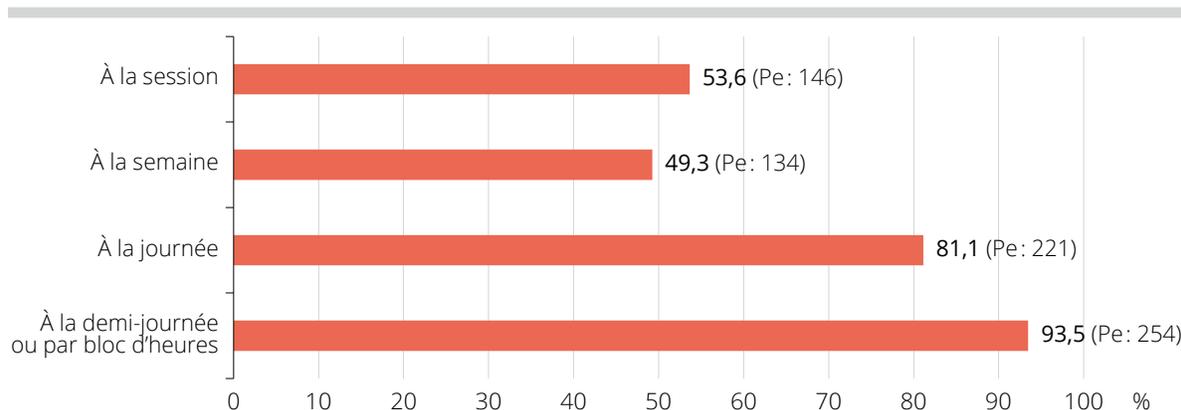
Selon les résultats de 2024, environ 84 % des organismes offrant des activités de halte-garderie proposent plus d'une modalité d'accueil (donnée non présentée). Plus précisément :

- plus du tiers (36 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie accueillent les enfants selon ces quatre modalités ;
- environ 19 % les accueillent selon trois de ces modalités,
- approximativement 29 % les accueillent selon deux de ces modalités ;
- 16 % accueillent les enfants selon une seule de ces modalités (données non présentées).

Parmi les modalités d'accueil présentées précédemment, l'accueil à la demi-journée ou par bloc d'heures est la modalité la plus largement répandue chez les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie : ils sont 93 % à l'offrir (figure 2.5). Environ huit organismes communautaires sur dix (81 %) accueillent les enfants dans des activités de halte-garderie à la journée, un peu plus de la moitié (54 %) d'entre eux les accueillent à la session et environ un organisme communautaire sur deux (49 %) offre l'accueil à la semaine.

Figure 2.5

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon les modalités d'accueil, Québec, 2024



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

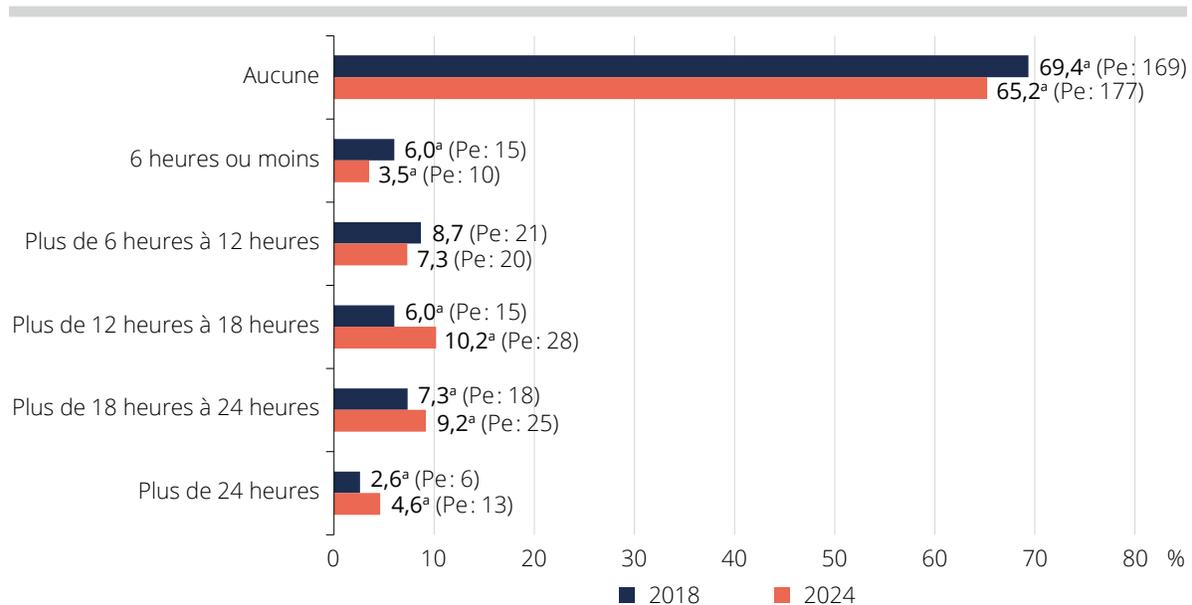
6. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions portant sur les périodes ou les modalités d'accès et d'accueil.

En 2024, environ deux organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sur trois (65 %) n'ont pas de nombre maximal d'heures d'activités auxquelles un enfant peut participer par semaine, une proportion légèrement inférieure à celle obtenue en 2018 (69 %) (Figure 2.6). En revanche, approximativement 35 % ont déterminé un nombre maximal. Plus précisément :

- dans 10 % des cas, ce nombre se situe entre plus de 12 heures et 18 heures par semaine ;
- pour approximativement 9 % des organismes, il se situe entre plus de 18 heures et 24 heures par semaine ;
- pour environ 7 % des organismes, il se situe entre plus de 6 heures et 12 heures par semaine ;
- dans près de 4,6 % des cas, il est de plus de 24 heures par semaine ;
- pour 3,5 % des organismes, il est de 6 heures ou moins par semaine.

Figure 2.6

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre maximal d'heures fixé, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

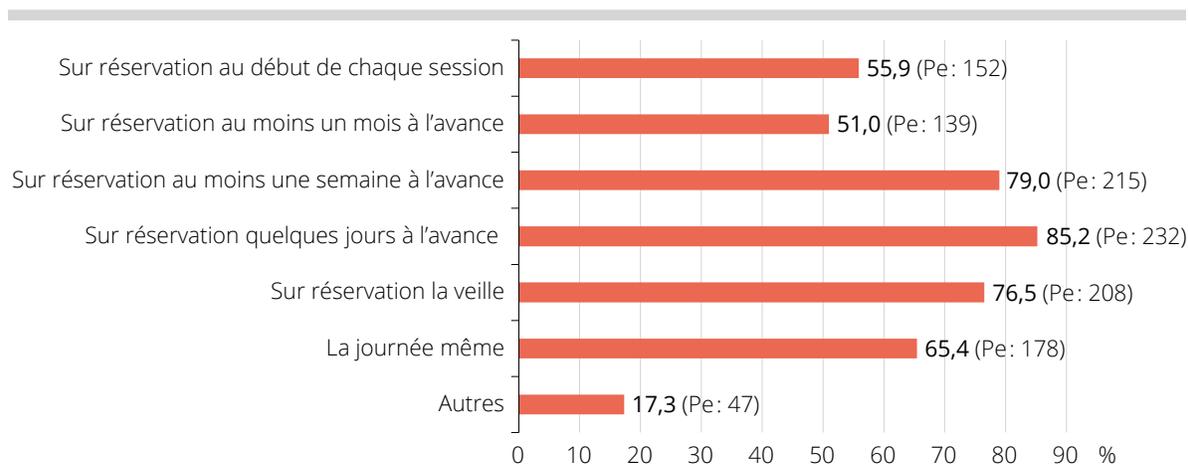
2.5 Modalités de réservation⁷

Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie peuvent offrir différentes modalités de réservation pour ces activités. Dans certains cas, les parents peuvent réserver la place de leur enfant au début de chaque session d'activité (p. ex. en septembre, en janvier). Dans d'autres cas, la réservation est possible un mois à l'avance. Des organismes proposent aux parents de réserver une semaine avant, alors que parfois, quelques jours suffisent (moins d'une semaine, mais plus de 24 heures avant). Enfin, certains endroits acceptent les réservations la veille (24 heures à l'avance ou moins, mais pas la journée même) et d'autres accueillent les enfants qui se présentent la journée même, sans réservation préalable.

Les données de l'édition 2024 montrent que la majorité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie proposent la réservation quelques jours à l'avance (85 %), au moins une semaine à l'avance (79 %) ou la veille (24 heures à l'avance ou moins) (76 %) (figure 2.7). Environ deux organismes communautaires sur trois (65 %) acceptent les enfants la journée même de l'activité, sans réservation, alors que 56 % proposent de réserver une place au début de chaque session. Enfin, approximativement la moitié des organismes communautaires (51 %) permettent la réservation un mois à l'avance, alors qu'environ 17 % offrent d'autres modalités pour que les enfants puissent participer aux activités de la halte-garderie.

Figure 2.7

Proportions d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon les différentes modalités de réservation, Québec, 2024



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

7. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions portant sur les modalités de réservation.

2.6 Locaux utilisés pour les activités de halte-garderie communautaire⁸

Comme présenté au chapitre 1, les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sont actifs dans différents secteurs et proposent plusieurs activités. Il est donc possible que les locaux utilisés pour les activités de halte-garderie aient également d'autres usages. Selon les données de 2024, environ la moitié des organismes communautaires (52 %) disposent de locaux réservés exclusivement pour les activités de halte-garderie, près de quatre organismes communautaires sur dix (39 %) réservent ces locaux aux activités de halte-garderie lorsqu'on y accueille des enfants, mais peuvent utiliser les locaux à d'autres fins en dehors des heures d'activités, et pour moins d'un organisme communautaire sur dix (9 %), les locaux utilisés pour les activités de halte-garderie peuvent servir à accueillir d'autres activités simultanément (données non présentées). Ces résultats sont semblables à ceux obtenus lors de l'édition 2018.

Certaines activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires peuvent se dérouler à l'extérieur. Les résultats de l'EQHGC 2024 montrent qu'environ 73 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont accès à une cour extérieure, une proportion semblable à celle observée lors de l'édition de 2018 (72 %) (données non présentées). En revanche, on note une diminution, entre les deux éditions, de la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant accès à un parc public à moins de 10 minutes de marche. En effet, cette proportion est passée de 92 % en 2018 à 87 % en 2024 (données non présentées).

2.7 Programme éducatif⁹

Contrairement aux services de garde éducatifs à l'enfance, les organismes communautaires ne sont pas dans l'obligation d'appliquer un programme éducatif lorsqu'ils offrent des activités de halte-garderie¹⁰. Néanmoins, il s'agit d'une pratique généralisée, puisque seule une faible proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ne s'appuient pas sur un tel programme (3,1 %) (tableau 2.13). Selon les résultats de 2024, environ deux organismes communautaires sur trois (67 %) appliquent le programme de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec « Je grandis en halte-garderie », près de la moitié (48 %) s'appuient sur un programme éducatif maison ou une combinaison de plusieurs programmes éducatifs, approximativement 23 % utilisent le programme éducatif du ministère de la Famille « Accueillir la petite enfance », et 7 % appliquent un autre programme éducatif que ceux listés dans l'enquête (tableau 2.1).

8. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à leur point de service principal pour répondre aux questions portant sur les locaux utilisés pour les activités de halte-garderie. Le principal point de service est celui qui accueille le plus grand nombre d'enfants dans une année.

9. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à leur point de service principal pour répondre aux questions sur le programme éducatif appliqué. Le principal point de service est celui qui accueille le plus grand nombre d'enfants dans une année.

10. Les organismes communautaires offrant des activités ne sont pas assujettis à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Voir Lavoie et Boulet 2019.

Tableau 2.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le programme éducatif appliqué, Québec, 2024

	%	Pe
Accueillir la petite enfance (ministère de la Famille)	22,8	62
Je grandis en halte-garderie (Association des haltes-garderies communautaires du Québec)	67,3	183
Programme maison ou combinaison de plusieurs programmes éducatifs	48,2	131
Autre	6,6	18
Aucun programme éducatif	3,1	9

Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

Caractéristiques structurelles des activités de halte-garderie communautaire

Combien d'enfants ont été accueillis par les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ en 2024 ? Quelle est la capacité maximale d'accueil de ces organismes lors de ces activités pour un même bloc horaire ? De quelle façon les enfants sont-ils regroupés et quel est le ratio enfants/adultes mis en place par les organismes communautaires lors des activités de halte-garderie ? Dans le troisième chapitre², on répond à ces questions et on effectue certaines comparaisons entre les résultats de l'EQHGC 2018 et ceux de l'édition 2024.

3.1 Nombre d'enfants accueillis

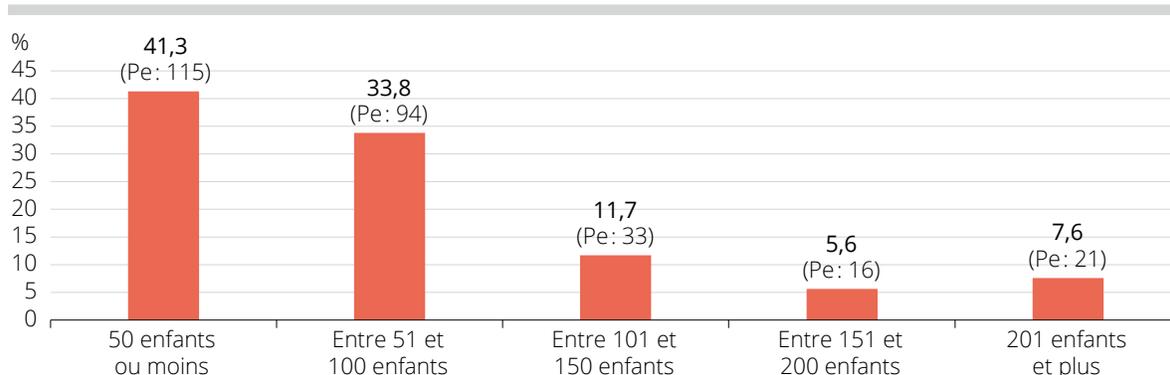
Au total, approximativement 22 900 enfants³ ont été accueillis par les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie au cours de l'année financière 2022-2023 (données non présentées). Rappelons que les enfants qui participent à ces activités ne le font pas à temps plein : ils sont accueillis selon des modalités variables d'un organisme à l'autre (pour plus de détail, voir la section 2.4).

La figure 3.1 montre que les trois quarts des organismes communautaires (75 %) ont accueilli 100 enfants ou moins lors des activités de halte-garderie de l'année financière 2022-2023, dont 41 % en ont accueilli 50 ou moins, et 34 % en ont accueilli entre 51 et 100. Quant à l'autre quart (25 %) des organismes communautaires ayant offert des activités de halte-garderie, 12 % ont accueilli entre 101 et 150 enfants, 6 %, entre 151 et 200 enfants, et 8 %, plus de 200 enfants.

-
1. Rappelons que la population visée par l'EQHGC 2024 est composée des organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie et qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.
 2. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions portant sur les caractéristiques structurelles de la halte-garderie.
 3. Cette estimation est fournie à titre indicatif. Le nombre d'enfants accueillis au cours d'une année financière par certaines haltes-garderies est approximatif ou inconnu. Il est aussi possible qu'un même enfant fréquente des activités de halte-garderie dans plus d'un organisme communautaire.

Figure 3.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre d'enfants accueillis lors de ces activités au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024.*

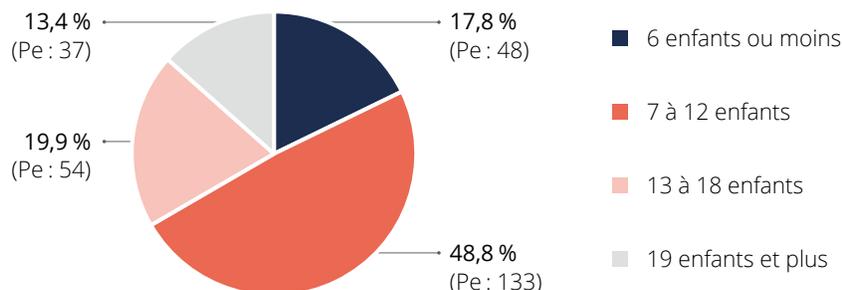
3.2 Capacité maximale d'enfants par bloc horaire

Soulignons que contrairement aux services de garde éducatifs à l'enfance qui ne peuvent pas accueillir plus d'enfants que ce que leur permis autorise afin de respecter un ratio enfants/adulte précis (Ministère de la Famille 2024), les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ne sont pas restreints dans le nombre d'enfants qu'ils peuvent accueillir.

La figure 3.2 présente les résultats de l'enquête 2024 en ce qui concerne la répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la capacité maximale d'enfants qui peuvent participer à ces activités dans un même bloc horaire. On constate que pour environ la moitié des organismes communautaires (49 %), la capacité maximale des activités de halte-garderie se situe entre 7 et 12 enfants pour un même bloc horaire. Elle est de 13 à 18 enfants pour un organisme sur cinq (20 %), de 6 enfants ou moins pour environ 18 % des organismes, et de 19 enfants ou plus pour 13 %.

Figure 3.2

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la capacité maximale d'enfants qui peuvent fréquenter ces activités dans un même bloc horaire, Québec, 2024



Pe Population estimée.

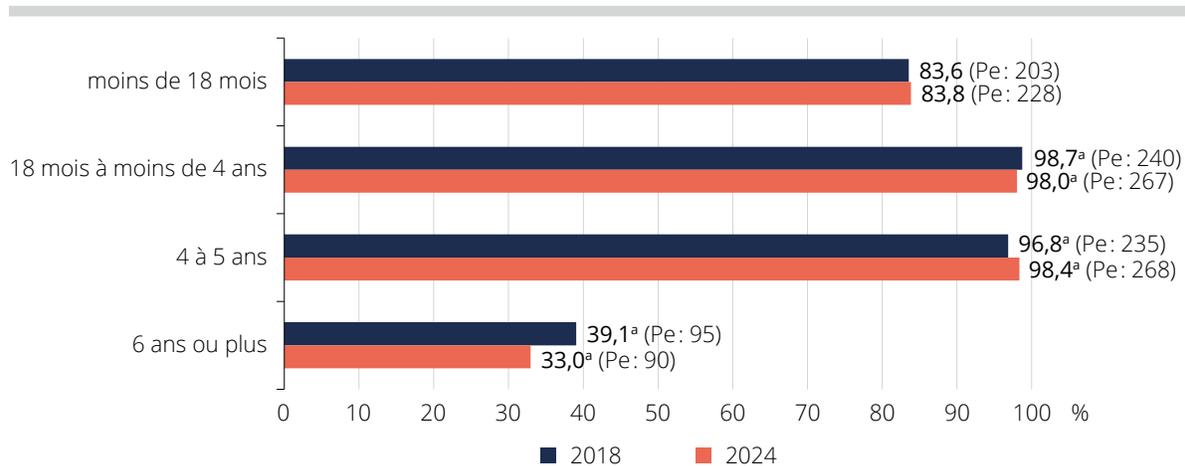
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024.*

3.3 Regroupement des enfants

Les activités de halte-garderie s’adressent principalement aux enfants d’âge préscolaire. Les résultats de l’EQHGC 2024 indiquent d’ailleurs que la quasi-totalité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie accueille des enfants de 18 mois à 4 ans ou de 4 à 5 ans (98 % respectivement), et la majorité (84 %) offrent ce type d’activité aux enfants de moins de 18 mois (figure 3.3). Certains organismes communautaires proposent également des activités de halte-garderie aux enfants d’âge scolaire, soit ceux de 6 ans ou plus : c’est le cas d’environ le tiers (33 %) des organismes communautaires, une proportion inférieure à celle obtenue lors de l’édition de 2018 (39 %).

Figure 3.3

Proportion d’organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon l’âge des enfants accueillis lors de ces activités, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l’enquête au seuil de 0,05.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n’est pas égal à 100 %.

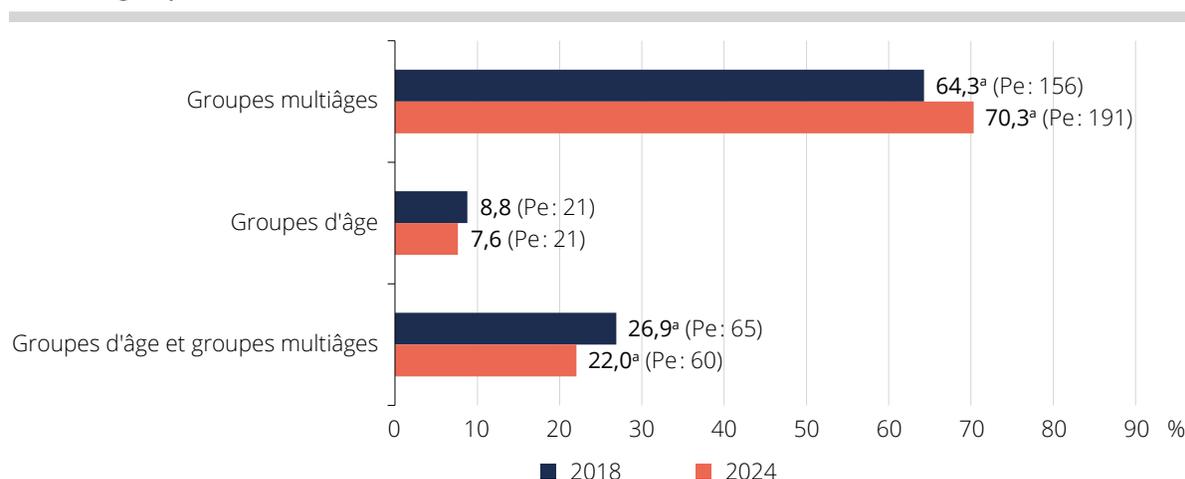
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Les organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie peuvent rassembler les enfants qui y participent en groupes d’âge ou en groupes multiâges, ou peuvent procéder des deux façons, par exemple, en séparant les poupons des enfants de 18 mois ou plus, qui eux, forment un seul groupe.

La figure 3.4 indique qu’en 2024, la majorité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie rassemblent les enfants uniquement en groupes multiâges (70 %), une option légèrement plus répandue qu’en 2018 (64 %). La méthode mixte, soit le recours à des groupes d’âges et des groupes multiâges, est utilisée par 22 % des organismes communautaires en 2024, une proportion inférieure à celle observée en 2018 (27 %). Enfin, l’organisation par groupe d’âge seulement concerne environ 8 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie en 2024, une proportion semblable à celle de 2018 (9 %).

Figure 3.4

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la façon dont ils regroupent les enfants lors de ces activités, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

3.4 Ratio enfant/adulte

Tout comme l'édition de 2018, l'EQHGC 2024 a permis de collecter des informations sur le ratio enfant/adulte⁴ lors des activités de halte-garderie. Le tableau 3.1 présente les résultats pour les groupes de poupons. On observe que chez les organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie à des groupes d'enfants de moins de 18 mois, la majorité (77 %) a un ratio de 1 à 4 enfants par adulte en 2024, une proportion plus élevée que celle observée en 2018 (62 %). En revanche, en 2024, 23 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie à des groupes poupons ont un ratio de 5 enfants ou plus par adulte, ce qui correspond à une baisse par rapport à 2018 (38 %).

Tableau 3.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie à des groupes d'enfants de moins de 18 mois selon le ratio enfant/adulte dans ces groupes lors de ces activités, Québec, 2018 et 2024

	2018		2024	
	%	Pe	%	Pe
1 à 4 enfants par adulte	62,3 ^a	38	77,4 ^a	55
5 enfants ou plus par adulte	37,7 ^a	23	22,6 ^a	16

Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

4. Par adulte, on entend le personnel éducateur, les stagiaires et les bénévoles, s'il y a lieu.

Qu'en est-il maintenant des autres types de groupes d'enfants⁵ qui participent aux activités de halte-garderie ? Selon le tableau 3.2, en 2024, environ 49 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie à des groupes d'enfants de 18 mois à moins de 4 ans ont un ratio de 5 à 7 enfants par adulte, 28 %, un ratio de 8 enfants ou plus par adulte, et 23 %, un ratio de 1 à 4 enfants par adulte. Ces résultats sont semblables à ceux de l'édition 2018.

La majorité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie à des groupes d'enfants de 4 ans et plus ont un ratio de 8 enfants ou plus par adulte, et ce, tant en 2024 (55 %) qu'en 2018 (51 %). En revanche, la proportion d'organismes communautaires qui ont un ratio de 5 à 7 enfants par adulte est plus faible en 2024 qu'en 2018 (35 % c. 43 %). On remarque aussi que le ratio de 1 à 4 enfants par adulte pour les groupes d'enfants de 4 ans ou plus est plus répandu en 2024 qu'en 2018 (11 % c. 6 %*).

Les résultats de l'EQHGC 2024 montrent également que la majorité (54 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie à des groupes multiâges ont un ratio de 5 à 7 enfants par adulte. Cette proportion est à la baisse par rapport à 2018 (61 %). Par ailleurs, en 2024, environ trois organismes sur dix (31 %) qui proposent des activités de halte-garderie à des groupes multiâges le font selon un ratio de 1 à 4 enfants par adulte, une augmentation par rapport à 2018 (21 %). Enfin, la proportion de ceux qui ont un ratio de 8 enfants ou plus par adulte a diminué entre 2018 et 2024 : elle est passée de 18 % à 15 %.

Tableau 3.2

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le ratio enfant/adulte lors de ces activités et le type de groupe d'enfants¹, Québec, 2018 et 2024

	Groupes d'enfants de 18 mois à moins de 4 ans				Groupes d'enfants de 4 ans et plus				Groupes multiâges			
	2018		2024		2018		2024		2018		2024	
	%	Pe	%	Pe	%	Pe	%	Pe	%	Pe	%	Pe
1 à 4 enfants par adulte	18,2	14	22,5	17	6,3 ^{*a}	5	10,8 ^a	8	21,3 ^a	47	31,3 ^a	77
5 à 7 enfants par adulte	50,1	38	49,4	38	42,5 ^a	31	34,5 ^a	25	60,9 ^a	135	53,9 ^a	133
8 enfants ou plus par adulte	31,7	24	28,1	22	51,2	37	54,7	40	17,9 ^a	40	14,8 ^a	37

Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Pour chaque type de groupe d'enfants, il s'agit de proportions concernant seulement les haltes-garderies communautaires qui ont mentionné regrouper les enfants de cette façon.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

5. Pour chaque type de groupe d'enfants, il s'agit de proportions concernant seulement les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui ont mentionné regrouper les enfants de cette façon.

Les enfants accueillis lors des activités de halte-garderie et leurs familles

Le présent chapitre traite des familles qui fréquentent les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹. On y aborde certaines caractéristiques des enfants qui participent aux activités de halte-garderie communautaire, les raisons pour lesquelles les parents y font participer leurs enfants ainsi que les partenaires avec lesquels les organismes communautaires collaborent afin de répondre aux besoins des enfants ou de leur famille. On compare les résultats de l'édition 2018 avec ceux de l'édition 2024 lorsque les données le permettent.

4.1 Caractéristiques des enfants accueillis

Pour l'ensemble des résultats de cette section, ce sont les organismes communautaires qui ont estimé les parts que représentent les enfants décrits sur l'ensemble de ceux accueillis lors des activités de halte-garderie. Il s'agit d'une approximation.

Enfants de familles immigrantes

Pendant l'année financière 2022-2023, la quasi-totalité (96 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont accueilli des enfants de familles immigrantes lors de ces activités, une augmentation par rapport à la proportion obtenue en 2018 (80 %) (données non présentées). Soulignons que pour 56 % de tous les organismes, les enfants de familles immigrantes accueillis lors de ces activités comptent pour, tout au plus, le quart de l'ensemble des enfants accueillis (plus de 0 %, mais moins de 25 %). Plus précisément, environ 35 % des organismes ont accueilli plus de 0 %, mais moins de 10 % d'enfants de parents immigrants, et 22 %, au moins 10 %, mais moins de 25 % d'enfants de familles immigrantes.

1. Rappelons que la population visée par l'EQHGC 2024 est composée des organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie et qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.

Pour environ 12 % des organismes communautaires, les enfants de familles immigrantes représentent au moins 25 %, mais moins de 50 % de l'ensemble des enfants accueillis. Pour approximativement 9 % des organismes, ces enfants comptent pour au moins 50 %, mais moins de 75 % des enfants participant aux activités, et pour près d'un organisme communautaire sur cinq (19 %), pour au moins 75 %. Notons que ces proportions sont toutes plus élevées que celles observées en 2018 (tableau 4.1)².

Tableau 4.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la part d'enfants de familles immigrantes dans l'ensemble des enfants accueillis lors de ces activités au cours de la dernière année financière¹, Québec, 2018 et 2024

	2018		2024	
	%	Pe	%	Pe
Aucune	20,4 ^a	49	4,0 ^a	11
Plus de 0 %, mais moins de 25 %	47,0 ^a	114	56,3 ^a	150
<i>Plus de 0 %, mais moins de 5 %</i>			21,1	56
<i>Au moins 5 %, mais moins de 10 %</i>			13,4	36
<i>Au moins 10 %, mais moins de 15 %</i>			6,7	18
<i>Au moins 15 %, mais moins de 20 %</i>			7,7	20
<i>Au moins 20 %, mais moins de 25 %</i>			7,5	20
Au moins 25 %, mais moins de 50 %	9,3 ^a	23	11,8 ^a	31
Au moins 50 %, mais moins de 75 %	6,9 ^a	17	9,1 ^a	24
75 % et plus	16,4 ^a	40	18,7 ^a	50

Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Cellules grisées : donnée non disponible pour l'édition 2018.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

2. Cette comparaison ne tient pas compte des données plus fines sur la répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie et accueillant plus de 0 %, mais moins de 25 % d'enfants de parents immigrants qui ne sont pas disponibles dans l'édition de 2018 de l'enquête.

Enfants de parents réfugiés ou demandeurs d'asile

La quasi-totalité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont accueilli des enfants de familles immigrantes lors de l'année financière 2022-2023. Qu'en est-il d'une catégorie particulière d'enfants de familles immigrantes, soit ceux dont les parents ont le statut de réfugiés ou de demandeurs d'asile ?

Selon les résultats de l'EQHGC 2024, plus de la moitié (53 %) des organismes offrant des activités de halte-garderie au cours de l'année financière 2022-2023 ont accueilli des enfants de parents réfugiés ou demandeurs d'asile lors de ces activités, une proportion plus élevée que celle observée en 2018 (36 %) (données non présentées). Pour 38 % de l'ensemble des organismes communautaires, ces enfants représentent plus de 0 %, mais moins de 25 % des enfants accueillis dans les activités de halte-garderie au cours de l'année financière 2022-2023, et pour approximativement 16 % des organismes, ils comptent pour 25 % ou plus des enfants accueillis (tableau 4.2).

Lorsque l'on compare ces résultats à ceux de 2018, on constate que la proportion d'organismes communautaires qui ont accueilli plus de 0 %, mais moins de 25 % d'enfants de parents réfugiés ou demandeurs d'asile lors des activités de halte-garderie a augmenté : elle est passée de 24 % en 2018 à 38 % en 2024. Il en va de même pour la proportion d'organismes qui en ont accueilli plus de 50 %, mais moins de 75 % (1,9 %* c. 5 %).

Tableau 4.2

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la part d'enfants de parents réfugiés ou demandeurs d'asile dans l'ensemble des enfants accueillis lors de ces activités au cours de la dernière année financière¹, Québec, 2018 et 2024

	2018		2024	
	%	Pe	%	Pe
Aucune	63,7 ^a	155	46,8 ^a	124
Plus de 0 %, mais moins de 25 %	23,8 ^a	58	37,6 ^a	100
<i>Plus de 0 %, mais moins de 5 %</i>			18,2	49
<i>Au moins 5 %, mais moins de 10 %</i>			9,0	24
<i>Au moins 10 %, mais moins de 15 %</i>			2,9	8
<i>Au moins 15 %, mais moins de 20 %</i>			2,6*	7
<i>Au moins 20 %, mais moins de 25 %</i>			4,9	13
Au moins 25 %, mais moins de 50 %	8,9	22	8,0	21
Au moins 50 %, mais moins de 75 %	1,9* ^a	4	5,4 ^a	14
75 % et plus	1,8*	4	2,2*	6

Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Cellules grisées : donnée non disponible pour l'édition 2018.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Enfants de parents résidents temporaires

À l’instar des enfants de parents réfugiés ou demandeurs d’asile, ceux dont les parents sont résidents temporaires, c’est-à-dire ceux qui résident légalement au Canada pour une courte période, comme les étudiantes et étudiants ou les travailleuses et travailleurs étrangers (Office québécois de la langue française 2024), forment l’une des catégories d’enfants de familles immigrantes.

Selon les résultats de l’EQHGC 2024, environ quatre organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sur dix (42 %) ont accueilli des enfants de parents résidents temporaires lors de ces activités au cours de l’année financière 2022-2023 (donnée non présentée). Le tableau 4.3 montre que pour un peu moins du quart (23 %) de tous les organismes communautaires, les enfants de parents résidents temporaires représentent plus de 0 %, mais moins de 5 % de l’ensemble des enfants accueillis lors de ces activités au cours de l’année financière 2022-2023. De plus, environ 8 % des organismes ont accueilli au moins 5 %, mais moins de 10 % d’enfants de parents résidents temporaires et 11 %, au moins 10 %.

Tableau 4.3

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la part d’enfants de parents résidents temporaires dans l’ensemble des enfants accueillis lors de ces activités au cours de l’année financière 2022-2023, Québec, 2024

	%	Pe
Aucune	58,1	154
Plus de 0 %, mais moins de 5 %	22,6	60
Au moins 5 %, mais moins de 10 %	8,0	21
Au moins 10 %, mais moins de 15 %	3,3	9
Au moins 15 %, mais moins de 25 %	4,4	12
25 % et plus	3,7	10

Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

Enfants ayant des besoins de soutien particulier

Certains enfants ont des besoins de soutien particulier. Dans l’EQHGC 2024, ces enfants ont été définis comme ayant des « [...] besoins en matière d’intégration et de participation sociale [qui] requiert des interventions adaptées ou des ressources additionnelles, qu’il[s] ai[en]t ou non des incapacités. Les besoins [...] peuvent être ponctuels ou continus et peuvent découler de caractéristiques individuelles, de désavantages liés à l’environnement ou de l’interaction entre les deux » (Ministère de la Famille 2023 : 5)³. Notons que cette définition diffère de celle utilisée lors de l’édition 2018, qui faisait référence aux enfants présentant un ou des indices de trouble de développement global, identifiés ou non, requérant une intervention (Lavoie et Boulet 2019). Ce changement pourrait avoir entraîné des répercussions sur les résultats obtenus en 2024.

3. Cette définition renvoie à celle d’« enfant ayant des besoins spécifiques » (Ministère de la Famille 2023).

La quasi-totalité (95 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie lors de l'année financière 2022-2023 ont accueilli des enfants ayant des besoins de soutien particulier lors de ces activités, une proportion à la hausse par rapport à celle observée en 2018 (86 %) (données non présentées). Selon le tableau 4.4, pour environ 61 % de l'ensemble des organismes communautaires, ces enfants comptent pour plus de 0 %, mais moins de 25 % des enfants accueillis dans les activités de halte-garderie lors de l'année financière 2022-2023. Plus précisément, les enfants ayant des besoins de soutien particulier représentent plus de 0 %, mais moins de 15 % des enfants accueillis pour environ 41 % des organismes communautaires, et plus de 15 %, mais moins de 25 % des enfants accueillis pour 20 % des organismes communautaires.

Toujours au cours de l'année financière 2022-2023, pour environ 17 % des organismes communautaires, les enfants ayant des besoins de soutien particulier représentent au moins 25 %, mais moins de 50 % des enfants accueillis et pour une proportion similaire (17 %), ils comptent pour 50 % ou plus des enfants accueillis lors des activités de halte-garderie.

Tableau 4.4

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la part d'enfants ayant des besoins de soutien particulier dans l'ensemble des enfants accueillis lors de ces activités au cours de la dernière année financière¹, Québec, 2018 et 2024

	2018		2024	
	%	Pe	%	Pe
Aucune	13,8 ^a	34	4,9 ^a	13
Plus de 0 %, mais moins de 25 %	56,6 ^a	137	61,1 ^a	162
<i>Plus de 0 %, mais moins de 5 %</i>			13,2	35
<i>Au moins 5 %, mais moins de 10 %</i>			14,9	40
<i>Au moins 10 %, mais moins de 15 %</i>			13,3	35
<i>Au moins 15 %, mais moins de 20 %</i>			10,3	27
<i>Au moins 20 %, mais moins de 25 %</i>			9,4	25
Au moins 25 %, mais moins de 50 %	23,2 ^a	56	17,5 ^a	47
Au moins 50 %, mais moins de 75 %	3,0 ^a	7	12,0 ^a	32
75 % et plus	3,4 ^a	8	4,5 ^a	12

Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

Cellules grisées : donnée non disponible pour l'édition 2018.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Enfants de familles vivant en situation de précarité économique

Dans l'EQHGC 2024, on a collecté des renseignements auprès des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sur la participation à ces activités d'enfants vivant en situation de précarité économique, c'est-à-dire ceux dont la famille peut, par exemple, vivre de l'insécurité alimentaire, avoir de la difficulté à se procurer des vêtements ou à se loger.

Au cours de l'année financière 2022-2023, la quasi-totalité des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie (97 %) ont accueilli des enfants en situation de précarité économique lors de ces activités (donnée non présentée). Le tiers (33 %) des tous les organismes communautaires ont accueilli plus de 0 %, mais moins de 25 % d'enfants en situation de précarité économique lors des activités de halte-garderie (tableau 4.5). Pour 17 % des organismes communautaires, ces enfants comptent pour au moins 25 %, mais moins de 50 % de l'ensemble des enfants accueillis, pour près du quart (24 %), ils représentent au moins 50 %, mais moins de 75 % de tous les enfants ayant participé à ces activités, et pour environ 22 %, au moins 75 %.

Tableau 4.5

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la part d'enfants de familles en situation de précarité économique dans l'ensemble des enfants accueillis lors de ces activités au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024

	%	Pe
Aucune	3,4	9
Plus de 0 %, mais moins de 5 %	4,1	11
Au moins 5 %, mais moins de 10 %	6,2	17
Au moins 10 %, mais moins de 15 %	7,3	19
Au moins 15 %, mais moins de 20 %	5,9	16
Au moins 20 %, mais moins de 25 %	9,3	25
Au moins 25 %, mais moins de 50 %	17,2	46
Au moins 50 %, mais moins de 75 %	24,3	65
75 % et plus	22,3	59

Pe Population estimée.

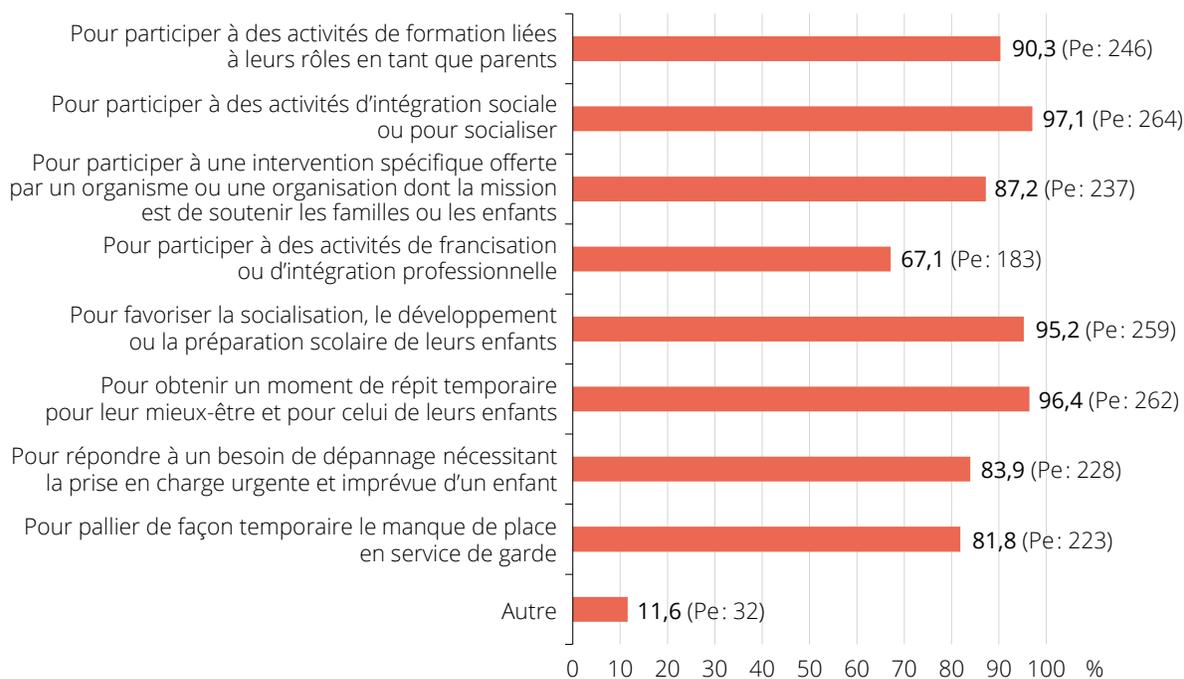
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

4.2 Raisons pour lesquelles les parents font participer leurs enfants aux activités de halte-garderie communautaire

Plusieurs raisons peuvent motiver les parents à faire participer leur enfant à une activité de halte-garderie offerte par un organisme communautaire. Selon la quasi-totalité des organismes communautaires visés par l'EQHGC 2024, les parents le font pour prendre part à des activités d'intégration sociale ou pour socialiser (97 %), pour favoriser la socialisation, le développement ou la préparation scolaire de leurs enfants (95 %) ou pour obtenir un moment de répit temporaire pour leur mieux-être et celui de leurs enfants (96 %) (figure 4.1). On remarque également que selon la vaste majorité des organismes communautaires, les parents font participer leur enfant aux activités de halte-garderie afin de prendre part à des activités de formation sur leur rôle parental (90 %) ou à une intervention d'un autre organisme dont la mission vise le soutien aux familles et aux enfants (87 %), pour répondre à un besoin de dépannage urgent et imprévu (84 %) ou pour pallier temporairement un manque de place en service de garde (82 %). Selon les deux tiers des organismes communautaires (67 %), les parents font participer leurs enfants aux activités de halte-garderie pour prendre part à des activités de francisation ou d'intégration professionnelle, et selon environ 12 %, ils le font pour d'autres motifs que ceux listés dans le questionnaire.

Figure 4.1

Proportions d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon les raisons pour lesquelles les parents y font participer leurs enfants², Québec, 2024



Pe Population estimée.

1. Ces estimations se basent sur les réponses des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie et non sur celles des parents utilisant leurs services.

2. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

Si l'on examine maintenant la répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la principale raison pour laquelle les parents font participer leur enfant à ces activités⁴ (tableau 4.6), deux motifs se démarquent par des proportions plus élevées : l'obtention d'un moment de répit temporaire pour le mieux-être des parents et de leurs enfants (38 %) et la volonté de favoriser la socialisation, le développement ou la préparation scolaire des enfants (23 %). Selon environ un organisme communautaire sur dix, les parents font participer leurs enfants aux activités de halte-garderie principalement pour qu'eux-mêmes puissent prendre part à des activités de formation liées à leur rôle de parents (10 %) ou à des activités d'intégration sociale (10 %). Quant à la participation à une intervention spécifique offerte par un organisme (4,6 %) et à la participation à des activités de francisation ou d'intégration professionnelle (5 %), elles sont moins fréquemment évoquées par les organismes communautaires comme principales raisons des parents pour expliquer la participation de leurs enfants aux activités de halte-garderie. Enfin, selon environ 9 % des organismes communautaires, le besoin de dépannage, le manque de place en service de garde ou d'autres raisons⁵ que celles listées constituent leur principale motivation.

Tableau 4.6

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la principale raison pour laquelle les parents y font participer leurs enfants¹, Québec, 2024

	%	Pe
Pour participer à des activités de formation liées à leurs rôles en tant que parents	9,7	26
Pour participer à des activités d'intégration sociale ou pour socialiser	10,4	28
Pour participer à une intervention spécifique offerte par un organisme	4,6	12
Pour participer à des activités de francisation ou d'intégration professionnelle	5,4	15
Pour favoriser la socialisation, le développement ou la préparation scolaire de leurs enfants	23,1	63
Pour obtenir un moment de répit temporaire pour leur mieux-être et pour celui de leurs enfants	38,2	104
Pour un besoin de dépannage, par manque de place en service de garde éducatif ou pour une autre raison	8,6	23

Pe Population estimée.

1. Ces estimations se basent sur les réponses des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie et non sur celles des parents utilisant leurs services.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

4. Ces estimations sont basées sur les réponses des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie.
5. Pour des raisons de confidentialité, les raisons « Pour répondre à un besoin de dépannage nécessitant la prise en charge urgente et imprévue d'un enfant », « Pour pallier de façon temporaire le manque de place en service de garde » et « Autre » présentées au tableau 4.6 ont été combinées.

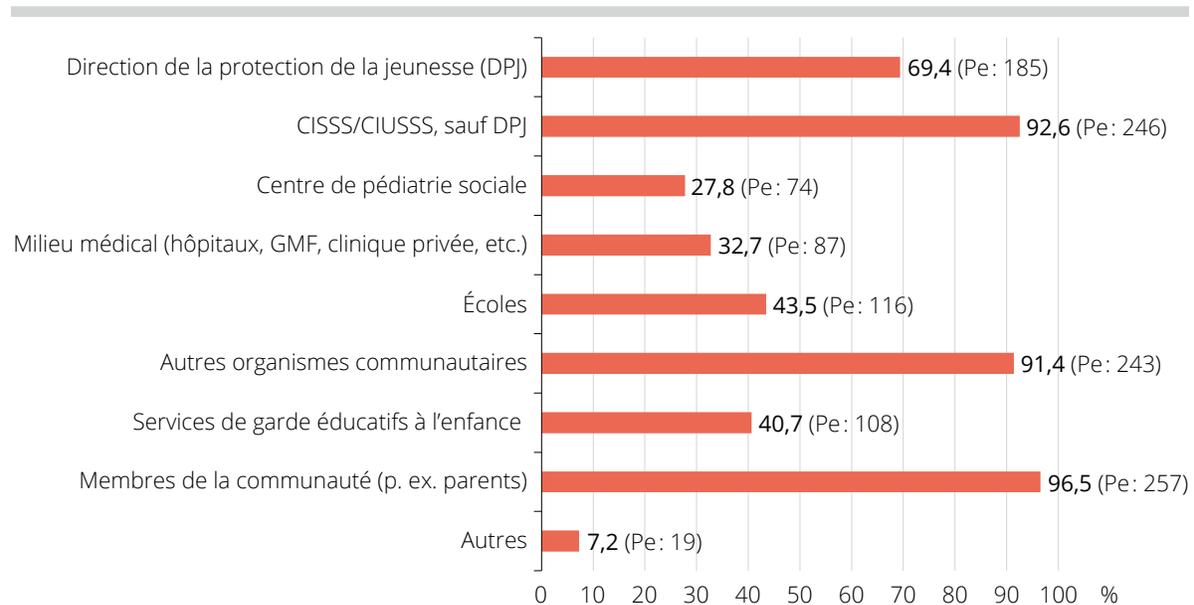
4.3 Partenaires des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie

Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie peuvent diriger les enfants ou leurs familles ayant des besoins spécifiques vers des partenaires des secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation ou de la famille. À l'inverse, ces derniers peuvent aussi diriger des enfants vers les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires.

Selon les données de l'EQHGC 2024, les partenaires ayant le plus fréquemment dirigé des enfants vers les activités de halte-garderie des organismes communautaires au cours de l'année financière 2022-2023 sont les CISSS ou CIUSSS⁶ (à l'exception de la Direction de la protection de la jeunesse — DPJ) (93 %), les autres organismes communautaires (92 %) et les membres de la communauté (p. ex. d'autres parents) (97 %) (figure 4.2). On note aussi, entre autres, que la DPJ a dirigé des enfants vers les activités de halte-garderie d'environ sept organismes communautaires sur dix (69 %) au cours de la période examinée.

Figure 4.2

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon les partenaires qui ont dirigé des enfants vers leurs activités au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

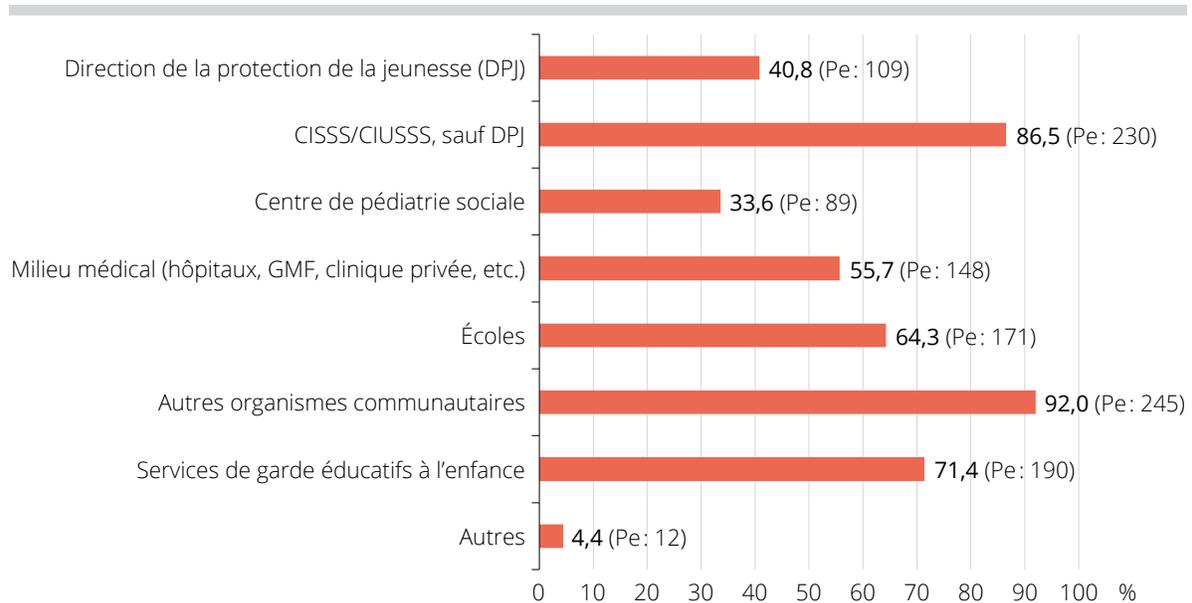
6. Soit les centres intégrés de santé et de services sociaux et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

En 2024, 92 % des organismes communautaires ont dirigé des enfants participant à leurs activités de halte-garderie ou leur famille vers d'autres organismes communautaires, et 87 % les ont dirigés vers un CISSS ou un CIUSSS (à l'exception de la DPJ) (figure 4.3). On constate aussi, entre autres, qu'une majorité des organismes communautaires ont orienté des enfants ou leur famille vers une école (64 %) ou le milieu médical (56 %).

Enfin, il existe une certaine mobilité chez les enfants qui prennent part aux activités de halte-garderie offertes par des organismes communautaires. En effet, au cours de l'année financière 2022-2023, environ quatre organismes communautaires sur dix (41 %) ont accueilli des enfants dirigés vers leurs activités de halte-garderie par des services de garde éducatifs, alors que 71 % ont dirigé des enfants ou leur famille vers ce type de services.

Figure 4.3

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon les partenaires vers lesquels ils ont dirigé des enfants ou leur famille au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

Caractéristiques du personnel

Dans le chapitre 5, on s'intéresse aux membres du personnel des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ qui sont affectés à ces activités. On examine d'abord certaines caractéristiques du personnel éducateur des haltes-garderies communautaires² : leur nombre, leur titre, leur régime de travail, leur diplôme, leurs années d'expérience ainsi que leur salaire moyen. On analyse ensuite l'offre de soutien à la formation pour le personnel éducateur des haltes-garderies communautaire et on s'intéresse aux personnes responsables de la gestion et de la coordination des activités de halte-garderie au sein des organismes communautaires. Enfin, on aborde brièvement la présence de bénévoles lors des activités de halte-garderie offertes dans les organismes communautaires³.

On compare les résultats de l'édition de 2018 avec ceux de l'édition de 2024 lorsque les données le permettent.

5.1 Personnel éducateur

Le personnel éducateur dans l'EQHGC 2018 et l'EQHGC 2024, et la comparaison des résultats

Lors de l'édition 2018 de l'EQHGC, les éducatrices et éducateurs ainsi que les aide-éducatrices et aide-éducateurs faisaient partie de la définition du personnel éducateur des haltes-garderies communautaires. Pour l'édition 2024, cette définition a été élargie pour inclure également les stagiaires dans le domaine de la petite enfance.

Ainsi, lorsqu'on présente seulement les résultats de l'édition 2024 portant sur le titre, le régime de travail, le diplôme et le nombre d'années d'expérience des membres du personnel éducateur, on tient compte des stagiaires. En revanche, lorsque les données de l'édition 2018 sont comparées avec celles de l'édition 2024, les stagiaires sont exclus.

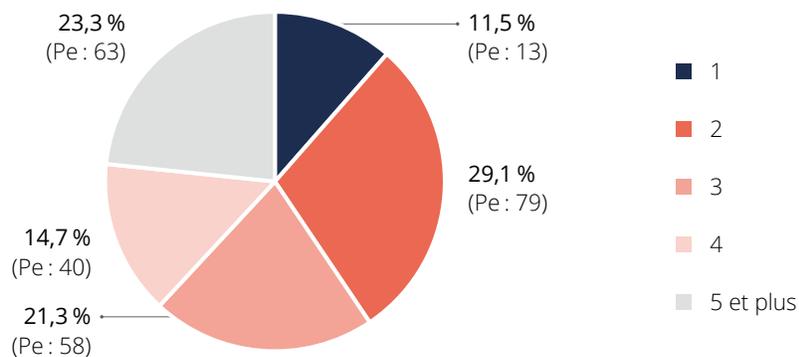
-
1. Rappelons que la population visée par l'EQHGC 2024 est composée des organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie et qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.
 2. Pour alléger la description des résultats de ce chapitre, l'expression « haltes-garderies communautaires » sera employée à certains endroits pour désigner la population visée, soit les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie pour lesquelles ils reçoivent une subvention du ministère de la Famille.
 3. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ayant plus d'un point de service devaient se référer à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions portant sur le personnel éducateur, le personnel chargé de la coordination et les bénévoles.

Au total, en 2024, on estime qu'environ 914 personnes faisaient partie du personnel éducateur affecté aux activités de halte-garderie des organismes communautaires⁴ (donnée non présentée). En ce qui concerne la répartition des membres du personnel éducateur des haltes-garderies communautaires, les résultats de la figure 5.1 indiquent que pour :

- un peu plus d'un organisme communautaire sur dix (11 %), une seule personne travaille dans la halte-garderie ;
- près de trois organismes communautaires sur dix (29 %), deux personnes sont affectées aux activités de halte-garderie ;
- approximativement un organisme communautaire sur cinq (21 %), trois personnes travaillent dans la halte-garderie ;
- environ 15 % des organismes communautaires, quatre personnes travaillent dans la halte-garderie ;
- près de 23 % des organismes communautaires, cinq personnes ou plus sont affectées aux activités de halte-garderie.

Figure 5.1

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre d'éducateur(-trice)s, d'aide-éducateur(-trice)s et de stagiaires, Québec, 2024



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

Lorsque l'on compare les répartitions des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre d'éducatrices et d'éducateurs et le nombre d'aide-éducatrices et d'aide-éducateurs qui y travaillent de l'édition 2018 avec celles de l'édition 2024, on remarque une légère baisse dans les proportions d'organismes communautaires ayant employé une, deux ou trois personnes affectées aux activités de halte-garderie (15 % c. 13 % ; 35 % c. 31 % ; et 26 % c. 23 %, respectivement)⁵ (données non présentées). En revanche, on constate que les organismes communautaires sont proportionnellement plus nombreux à avoir employé quatre ou cinq personnes ou plus dans leur halte-garderie en 2024 qu'en 2018 (13 % c. 11 % et 20 % c. 13 %, respectivement) (données non présentées).

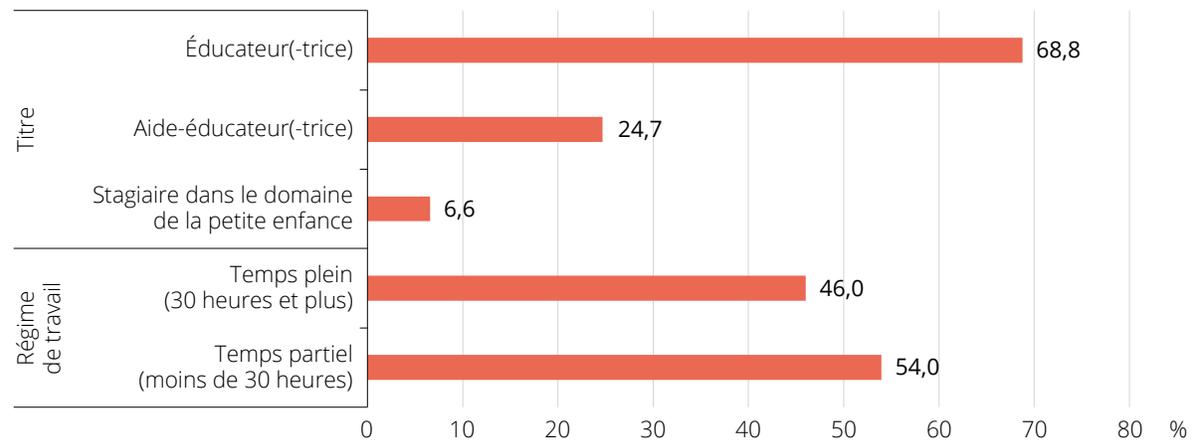
4. Les bénévoles devaient être exclus de ce total.

5. Les stagiaires sont exclus des comparaisons entre les deux éditions.

Au moment de l'enquête, en 2024, sur l'ensemble des membres du personnel des haltes-garderies communautaires, 69 % ont le titre d'éducatrice ou d'éducateur, 25 %, celui d'aide-éducatrice ou d'aide-éducateur et 7 %, de stagiaire (figure 5.2). On note également que plus de la moitié (54 %) des personnes employées affectées aux activités des haltes-garderies communautaires travaillent à temps partiel, soit moins de 30 heures par semaine, et 46 %, à temps plein (30 heures ou plus par semaine).

Figure 5.2

Répartition des éducateur(-trice)s, des aide-éducateur(-trice)s et des stagiaires des haltes-garderies communautaires selon leur titre et leur régime de travail, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

La comparaison des résultats de l'édition 2018 avec ceux de l'édition 2024 permet d'observer certaines différences. Tout d'abord, la proportion d'éducatrices et d'éducateurs faisant partie du personnel travaillant dans les haltes-garderies communautaires a augmenté entre 2018 et 2024, passant de 66 % à 74 %. À l'inverse, les aide-éducatrices et aide-éducateurs comptent pour une proportion plus faible en 2024 (26 %) qu'en 2018 (34 %)⁶ (données non présentées). Par ailleurs, possiblement en raison de l'augmentation de la proportion d'éducatrices et d'éducateurs, on constate que la proportion du personnel éducateur travaillant à temps plein a augmenté entre les deux éditions : elle est passée de 40 % en 2018 à 48 % en 2024 (données non présentées).

Qu'en est-il du plus haut diplôme obtenu par les personnes travaillant dans les haltes-garderies communautaires dans le domaine de l'éducation à l'enfance ou dans un domaine connexe⁷ ? Au moment de l'enquête, en 2024, approximativement 62 % des membres du personnel éducateur des haltes-garderies communautaires avaient obtenu un diplôme dans le domaine de l'éducation à l'enfance ou dans un domaine connexe : 29 % avaient tout au plus un diplôme d'études collégiales dans le domaine, 20 %, une attestation ou un certificat d'études collégiales (AEC ou CEC) et 13 %, un certificat ou un diplôme d'études universitaires (figure 5.3). Donc, près de 38 % des membres du personnel n'avaient pas de diplôme ou avaient obtenu une autre forme de certification⁸.

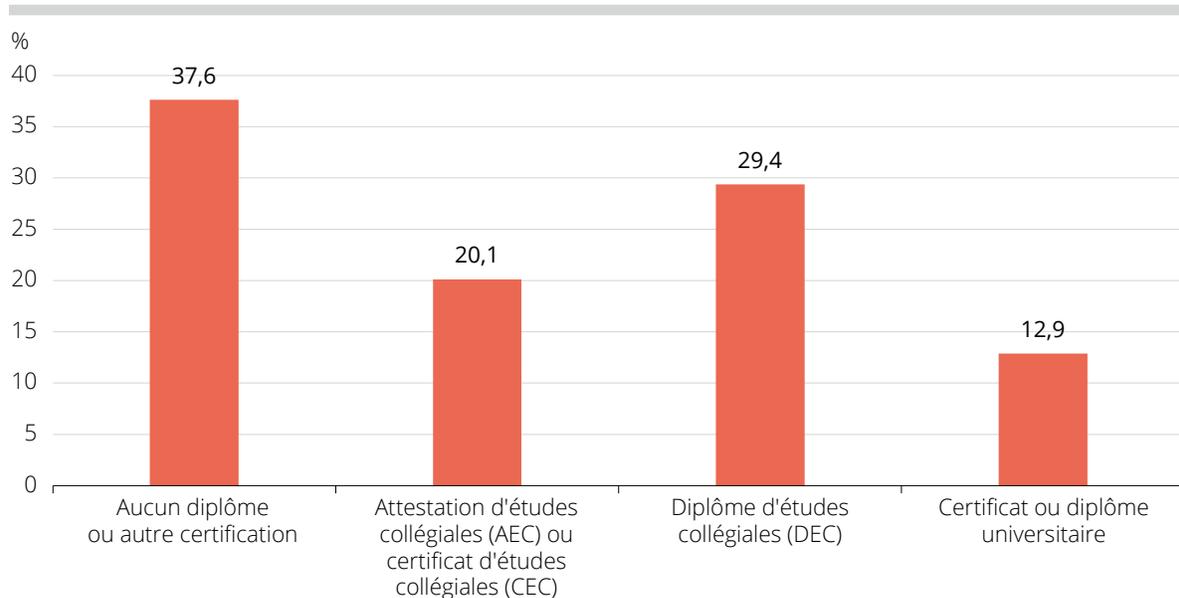
6. Les comparaisons entre les deux éditions excluent les stagiaires.

7. Sont inclus dans les domaines connexes la petite enfance, l'éducation spécialisée, le travail social, l'éducation préscolaire, l'adaptation préscolaire et sociale, la psychoéducation, la psychologie.

8. Parmi ces autres certifications, il y a la formation de 45 heures que doivent suivre les personnes souhaitant être reconnues comme responsables de service de garde éducatif en milieu familial (RSGE).

Figure 5.3

Répartition des éducateur(-trice)s, des aide-éducateur(-trice)s et des stagiaires des haltes-garderies communautaires selon le plus haut diplôme obtenu dans le domaine de l'éducation à l'enfance ou dans tout autre domaine connexe, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

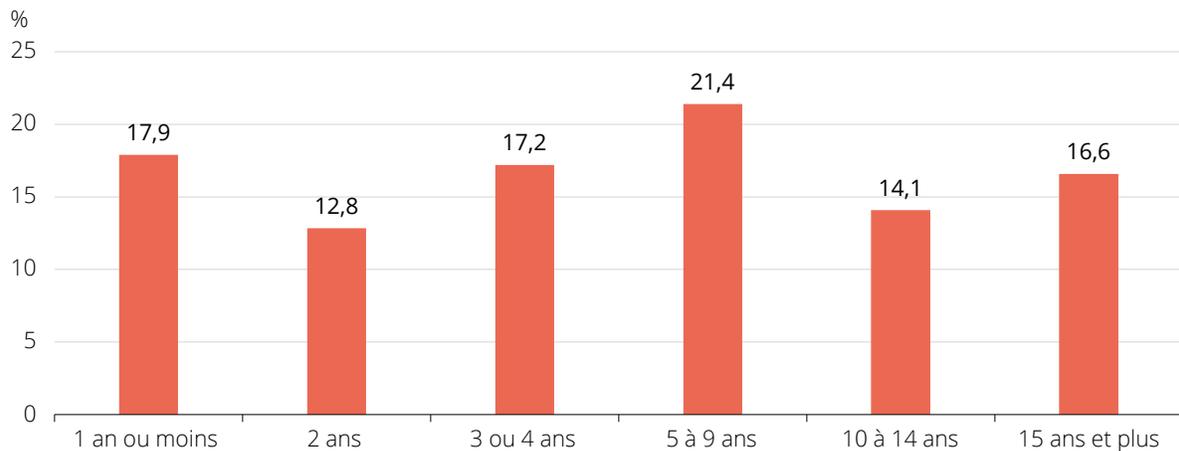
Si l'on exclut les stagiaires pour qui la scolarité n'a pas été mesurée en 2018, on constate que la proportion d'éducatrices et éducateurs et d'aide-éducatrices et aide-éducateurs n'ayant pas de diplôme dans un domaine lié à l'éducation à l'enfance ou ayant un autre type de certification a diminué entre 2018 et 2024 : elle est passée de 48 % à 37 %. Quant à la proportion de personnes employées détenant un DEC en éducation à l'enfance ou dans un domaine connexe, elle a augmenté, passant de 23 % à 29 % (données non présentées). Les résultats ne permettent pas de détecter de différences entre les proportions de personnes employées ayant au plus un AEC ou un CEC, ou encore un certificat ou un diplôme universitaire dans le domaine de la petite enfance de l'édition 2018 et celles de l'édition 2024.

En ce qui concerne le nombre d'années d'expérience dans le domaine de la garde des enfants, les données de 2024 indiquent qu'environ la moitié (52 %) des membres du personnel éducateur qui travaillent dans les haltes-garderies communautaires cumulent cinq années d'expérience dans ce domaine ou plus : 21 % ont de 5 à 9 années d'expérience, 14 %, de 10 à 14 années et 17 %, 15 années ou plus (figure 5.4). Environ 18 % des personnes travaillant dans une halte-garderie cumulent un an ou moins d'expérience dans la garde d'enfants ; près de 13 %, deux ans d'expérience, et approximativement 17 %, trois ou quatre années d'expérience.

Notons que la comparaison des résultats de l'édition 2018 avec ceux de l'édition 2024 n'a pas permis de détecter de différence significative quant à la répartition du personnel éducateur selon leur nombre d'années d'expérience dans le domaine de la garde d'enfants (données non présentées).

Figure 5.4

Répartition des éducateur(-trice)s, des aide-éducateur(-trice)s et des stagiaires des haltes-garderies communautaires selon le nombre d'années d'expérience dans le domaine de la garde d'enfants, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

En ce qui concerne le salaire horaire moyen des membres du personnel éducateur des haltes-garderies communautaires, les résultats de l'EQHGC 2024 indiquent qu'une personne travaillant comme éducatrice ou éducateur dans une halte-garderie communautaire gagne, en moyenne, approximativement 22,56 \$ l'heure, alors qu'une aide-éducatrice ou un aide-éducateur a un salaire horaire moyen d'environ 19,16 \$. Soulignons que les stagiaires ne reçoivent pas de salaire pour leur travail (données non présentées).

5.2 Soutien à la formation

Comme nous l'avons vu au chapitre 4, les caractéristiques des enfants qui participent aux activités de halte-garderie communautaire ainsi que celles de leur famille évoluent, ce qui peut faire émerger de nouveaux besoins. Pour que les membres du personnel de la halte-garderie puissent y répondre le plus adéquatement possible, les organismes communautaires offrant ces activités peuvent soutenir la participation de leur personnel à des activités visant le développement de compétences et l'approfondissement des connaissances. Ce soutien peut prendre diverses formes : remboursement des frais de formation, octroi d'heures de travail rémunérées consacrées à la formation, offre de formations au sein de l'organisme ou collaboration avec des ressources externes.

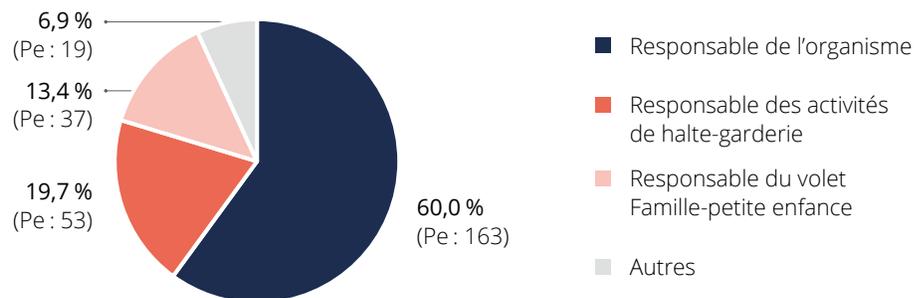
Selon les résultats de l'édition 2024, au cours de l'année financière 2022-2023, la vaste majorité (95 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont offert du soutien à au moins une des personnes travaillant dans la halte-garderie au moment de l'enquête pour qu'elle puisse développer des connaissances ou des compétences en lien avec son emploi (donnée non présentée). Si l'on examine la répartition des organismes communautaires selon la part des personnes travaillant dans leur halte-garderie qui ont bénéficié de ce soutien, on observe que dans la majorité (66 %) des organismes communautaires, l'ensemble des personnes employées ont profité de ce soutien. On constate également que dans approximativement un organisme communautaire sur cinq (22 %), au moins 50 %, mais moins de 100 % des membres du personnel de la halte-garderie ont profité de ce soutien et que dans 12 % des cas, moins de la moitié des personnes employées en ont bénéficié (données non présentées).

5.3 Coordination des activités de halte-garderie

En 2024, dans la majorité des organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie (60 %), la personne responsable de l'organisme communautaire coordonne également ces activités (figure 5.5). Dans un organisme communautaire sur cinq (20 %), la coordination est assurée par la personne responsable de la halte-garderie, qui, dans 14 % des cas, est également éducatrice, alors que dans 5 % des cas, cette personne a un autre statut (données non présentées). La personne responsable du volet *Famille-petite enfance* des organismes communautaires offrant des activités halte-garderie coordonne la halte-garderie dans 13 % des organismes communautaires, qu'elle soit éducatrice (4,3 %) ou non (9 %) (données non présentées). Enfin, dans environ 7 % des organismes communautaires, d'autres personnes que celles listées dans l'enquête coordonnent ces activités.

Figure 5.5

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la personne qui assume la coordination de ces activités, Québec, 2024



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024*.

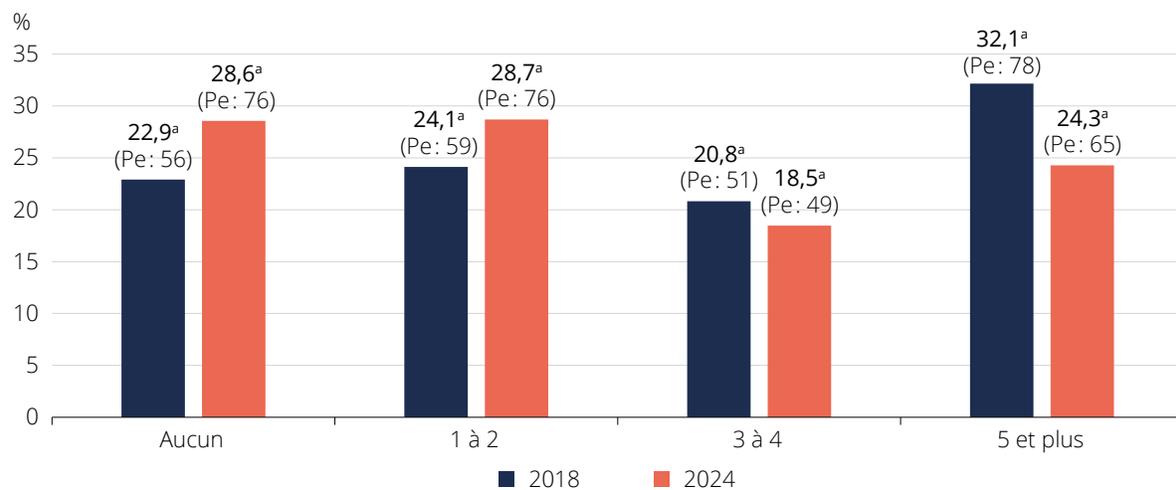
5.4 Bénévoles

Le milieu de l'action communautaire est soutenu par un bon nombre de bénévoles, et les activités de halte-garderie offertes dans les organismes communautaires n'y font pas exception. Au cours de l'année financière 2022-2023, on estime qu'environ 1 065 bénévoles⁹ ont œuvré dans les haltes-garderies communautaires (donnée non présentée). Bien que présent, le bénévolat ne s'étend pas à l'ensemble des haltes-garderies communautaires et semble légèrement moins fréquent que lors de la première édition de l'EQHGC. En effet, au cours de l'année financière 2022-2023, environ sept organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sur dix (71 %) ont eu recours à des bénévoles pour ces activités, ce qui correspond à une proportion légèrement inférieure à celle observée lors de l'année financière 2017-2018 (77 %) (données non présentées).

Lors de l'édition 2024, environ le quart (24 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie avaient bénéficié de l'aide d'au moins cinq bénévoles pour ces activités au cours de leur dernier exercice financier complété, comparativement à 32 % en 2018, et 18 % des organismes avaient reçu le soutien de trois ou quatre bénévoles au cours de la même période comparativement à 21 % en 2018 (figure 5.6). Si les proportions d'organismes bénéficiant de l'aide d'au moins trois bénévoles ont diminué entre 2018 et 2024, celle des organismes pouvant compter sur un ou deux bénévoles a augmenté, passant de 24 % à 29 %.

Figure 5.6

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre de bénévoles ayant contribué à l'offre d'activités de halte-garderie au cours de la dernière année financière¹, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

9. Cette estimation est fournie à titre indicatif. Le nombre de bénévoles ayant travaillé dans la halte-garderie au cours d'une année financière a été déclaré par les organismes communautaires offrant ces activités et est approximatif.

Tarifification et budget

Dans le présent chapitre, on aborde les aspects financiers des activités de halte-garderie offertes par des organismes communautaires^{1,2}. On porte tout d'abord notre attention sur la tarification de ces activités, puis sur les sommes qu'ont reçues les organismes communautaires pour offrir ces activités. On s'intéresse ensuite aux coûts d'exploitation, de même qu'à l'équilibre entre le financement reçu et les dépenses engendrées par les activités de halte-garderie. On compare les résultats de l'édition 2018 avec ceux de l'édition 2024 lorsque les données le permettent.

6.1 Tarification

Approximativement le quart (26 %) des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont accueilli gratuitement les enfants lors de ces activités au cours de l'année financière 2022-2023, une proportion légèrement inférieure à celle observée lors de l'année financière 2017-2018 (30 %) (données non présentées). Ce sont donc 74 % des organismes communautaires visés par l'enquête de 2024 qui ont exigé une contribution financière des parents pour les activités de halte-garderie, comparativement à 70 % lors de l'édition 2018 (données non présentées).

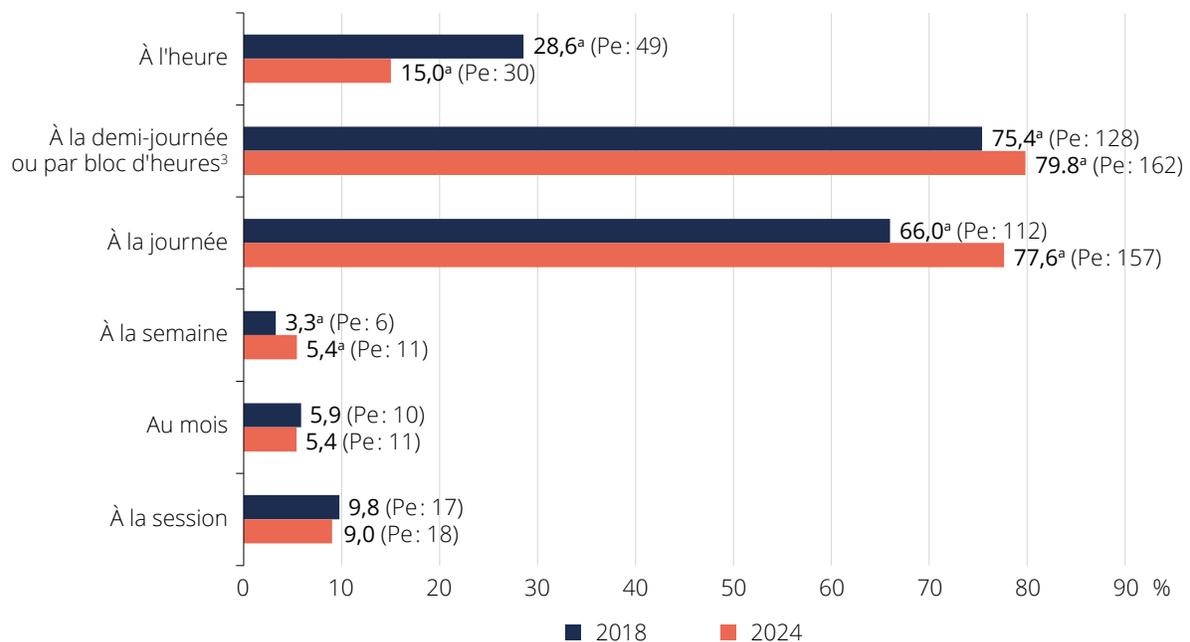
Le type de tarification pour les activités de halte-garderie varie d'un organisme communautaire à l'autre. Selon les endroits, les parents peuvent payer à l'heure, à la demi-journée ou pour un bloc d'heures, à la journée ou pour des périodes plus longues, par exemple, à la semaine, au mois ou à la session. Comme l'illustre la figure 6.1, les organismes communautaires dont toutes les places lors des activités de halte-garderie n'étaient pas gratuites³ au cours de leur dernier exercice financier complété :

-
1. Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dans plus d'un point de service devaient se référer, dans cette partie du questionnaire, à l'ensemble de leurs points de service pour répondre aux questions.
 2. Rappelons que la population visée par l'EQHGC 2024 est composée des organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie et qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.
 3. Dans les questionnaires des deux éditions de l'enquête, seuls les organismes répondants ayant indiqué avoir exigé une contribution parentale au cours du dernier exercice financier complété ont répondu aux questions sur la tarification des places aux activités de halte-garderie. Or, cette question porte sur la tarification au moment de l'enquête. Il est donc possible que des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places étaient gratuites lors du dernier exercice financier complété aient commencé à demander une contribution parentale par la suite et n'aient donc pas pu répondre à ces questions. Compte tenu du faible nombre d'organismes répondants que cela pourrait concerner, le risque de biais reste minime.

- ont offert en majorité aux parents de payer à la demi-journée ou par bloc d'heures, ou encore à la journée lors de l'édition 2024 (80 % et 78 % respectivement), des proportions plus élevées que celles observées lors de celle de 2018 (75 % et 66 % respectivement) ;
- ont proposé la tarification à l'heure dans 15 % des cas lors de l'édition de 2024, alors que 29 % le faisaient lors de l'édition de 2018 ;
- étaient peu nombreux, en proportion, à offrir la tarification à la semaine, au mois ou à la session : entre 5 % et 9 % de ces organismes l'ont offert lors de l'édition de 2024, tandis que c'était le cas de 3,3 % à 10 % en 2018.

Figure 6.1

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places n'étaient pas toutes gratuites^{1,2} selon le type de tarification demandée aux parents, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Au cours de l'année financière 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

2. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

3. Lors de l'édition 2018, le choix était uniquement « tarification à la demi-journée ».

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

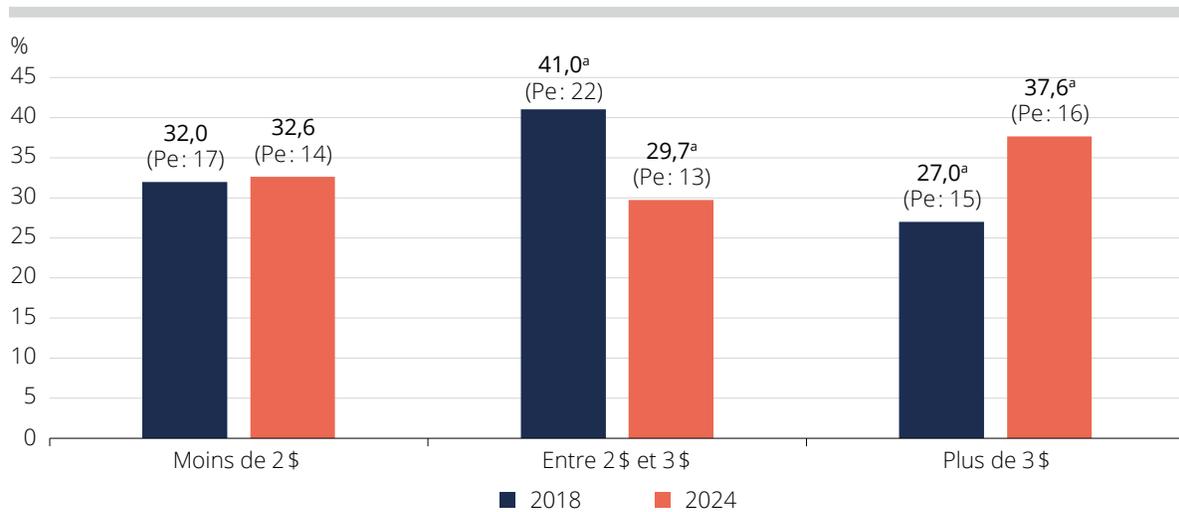
Parmi les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places n'étaient pas toutes gratuites au cours de la dernière année financière 2022-2023, la grande majorité (88 %) ont offert un ou deux types de tarification aux parents : six organismes sur dix (60 %) en ont proposé deux et environ 27 %, un seul (données non présentées).

Examinons maintenant les tarifs standards demandés pour les activités de halte-garderie selon le type de tarification offert⁴ parmi les organismes qui ont exigé une contribution parentale au cours de leur dernier exercice financier complété. Chez ceux offrant des places selon une tarification à l'heure (figure 6.2), on note :

- qu'environ le tiers (33 %) ont demandé aux parents moins de 2 \$ l'heure lors de l'édition de 2024, un résultat semblable à celui obtenu en 2018 (32 %) ;
- qu'en 2024, approximativement 30 % ont exigé entre 2 \$ et 3 \$ l'heure, une proportion à la baisse par rapport à celle notée en 2018 (41 %) ;
- que près de 38 % ont proposé aux parents de payer plus de 3 \$ l'heure en 2024, une proportion plus élevée que celle observée en 2018 (27 %).

Figure 6.2

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ avec des places tarifées à l'heure selon le tarif standard demandé, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Dont les places n'étaient pas toutes gratuites au cours de l'année financière 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

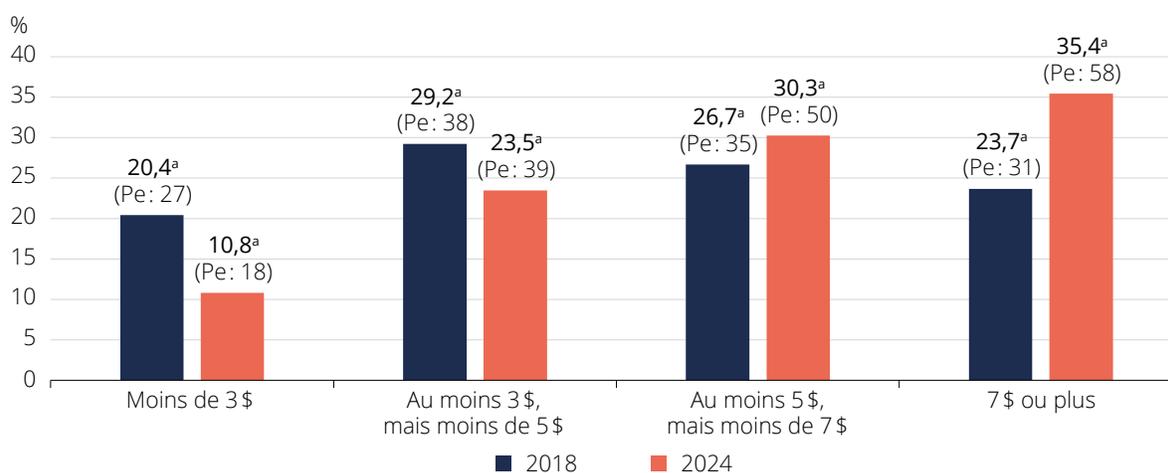
4. Tout comme en 2018, compte tenu de la faible proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places n'étaient pas toutes gratuites et qui permettaient aux parents de payer à la semaine, au mois ou à la session lors de l'édition de 2024, il n'a pas été possible de détailler les tarifs standards demandés pour ces types de tarifications.

Parmi les organismes communautaires proposant un tarif à la demi-journée ou pour un bloc d'heures⁵ pour les places dans les activités de halte-garderie (figure 6.3), on constate que :

- lors de l'édition de 2024, un sur dix (11 %) a proposé des places à moins de 3 \$, et environ un sur quatre (23 %) a offert des places à 3 \$, mais à moins de 5 \$, ce qui correspond à des proportions plus faibles que celles observées en 2018 (20 % et 29 % respectivement) ;
- les organismes communautaires qui ont offert des places tarifées à 5 \$, mais à moins de 7 \$, et à 7 \$ ou plus sont plus nombreux, en proportion, en 2024 (30 % et 35 % respectivement) qu'en 2018 (27 % et 24 % respectivement).

Figure 6.3

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ avec des places tarifées à la demi-journée ou pour un bloc d'heures² selon le tarif standard demandé, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Dont les places n'étaient pas toutes gratuites au cours de l'année financière 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

2. Lors de l'édition 2018, le choix était uniquement « tarification à la demi-journée ».

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

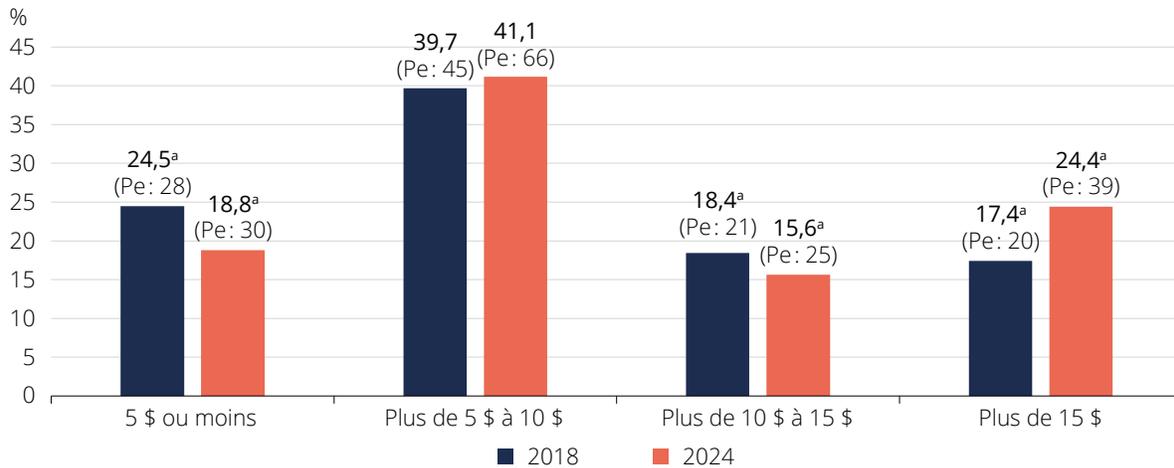
Chez les organismes communautaires dont les places en halte-garderie sont tarifées à la journée (figure 6.4), on remarque :

- qu'environ un sur cinq (19 %) a offert des places à 5 \$ ou moins lors de l'édition de 2024, ce qui constitue une diminution par rapport à 2018 (24 %) ;
- que lors de l'édition 2024, quatre organismes sur dix (41 %) ont offert des places à plus de 5 \$ jusqu'à 10 \$ la journée, une proportion semblable à celle observée en 2018 (40 %) ;
- que la proportion de ceux qui ont proposé des places à plus de 10 \$ jusqu'à 15 \$ est plus faible en 2024 (16 %) qu'en 2018 (18 %) ;
- qu'approximativement le quart d'entre eux (24 %) ont demandé plus de 15 \$ la journée, soit un tarif davantage offert en 2024 qu'en 2018 (17 %).

5. En 2018, le choix de réponse ne précisait qu'« à la demi-journée ».

Figure 6.4

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ avec des places tarifées à la journée selon le tarif standard demandé, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Dont les places n'étaient pas toutes gratuites au cours de l'année financière 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

2. Lors de l'édition 2018, le choix était uniquement « tarification à la demi-journée ».

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Les organismes communautaires qui demandent une contribution financière aux parents pour la participation de leur enfant aux activités de halte-garderie peuvent offrir des places à tarif réduit ou des places gratuites⁶ à des parents selon certains critères⁷ (tableau 6.1). Selon les données de l'EQHGC 2024 :

- un peu plus de quatre organismes sur dix (42 %) offrent une place à tarif réduit pour leurs activités de halte-garderie aux enfants d'une même famille, et environ 7 % leur proposent une place gratuite ;
- environ 11 % des organismes proposent aux parents prenant part à leurs activités un tarif réduit pour la participation de leur enfant aux activités de halte-garderie, et six organismes communautaires sur dix (59 %) leur offrent une place gratuite ;
- dans environ 3,9 % des organismes communautaires, les bénévoles peuvent profiter d'un tarif réduit pour les activités de halte-garderie, et dans 42 % des cas, d'une place gratuite ;
- dans près de 17 % des organismes, les enfants issus de l'immigration sont admissibles au tarif réduit pour les activités de halte-garderie, et dans environ 16 % des cas, à une place gratuite ;
- le quart (25 %) des organismes communautaires proposent une place à tarif réduit pour les enfants de familles ayant une référence d'un organisme offrant des services psychosociaux (p. ex. CLSC⁸, centre jeunesse), et environ le tiers (33 %) leur offrent une place gratuite ;

6. Certains organismes communautaires offrent à la fois un tarif réduit et des places gratuites pour une même catégorie d'enfants.

7. Ces places peuvent être en nombre limité, ce qui signifie que tous les enfants d'une même catégorie (p. ex. enfant ayant besoin de soutien particulier) n'obtiendront pas nécessairement une place gratuite ou à tarif réduit.

8. Centre local de services communautaires.

- dans environ 15 % des organismes, les enfants ayant besoin de soutien particulier⁹ sont susceptibles de profiter d'un tarif réduit, et dans près de 11 %, d'une place gratuite ;
- environ trois organismes communautaires sur dix (31 %) prennent en considération le revenu des familles pour offrir des tarifs réduits, et 22 % en tiennent compte pour proposer des places gratuites ;
- approximativement 8 % et 12 % des organismes communautaires offrent des places à tarif réduit et des places gratuites selon d'autres critères.

Enfin, parmi les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places n'étaient pas toutes gratuites et permettant aux enfants de parents non membres de participer à ces activités, environ 10 % offrent aux membres un tarif réduit, et 6 % leur proposent une place gratuite (donnée non présentée).

Tableau 6.1

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places n'étaient pas toutes gratuites^{1,2} selon qu'ils offraient un tarif réduit ou une place gratuite à certaines catégories de parents, Québec, 2024

	Tarif réduit		Place gratuite	
	%	Pe	%	Pe
Les enfants d'une même famille	42,4	86	7,5	15
Les participants aux activités de l'organisme	11,2	23	59,1	120
Les bénévoles de l'organisme	3,9	8	41,9	85
Les enfants issus de l'immigration	17,0	35	16,2	33
Les familles ayant une référence provenant d'un organisme offrant des services psychosociaux	25,2	51	32,7	66
Les enfants ayant des besoins de soutien particulier	14,5	29	10,6	21
En fonction du revenu des familles	31,3	63	22,3	45
Autres	8,5	17	12,4	25

Pe : Population estimée.

1. Au cours de l'année financière 2022-2023.

2. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

9. Les enfants ayant besoin de soutien particulier ont des « [...] besoins en matière d'intégration et de participation sociale [qui] requiert des interventions adaptées ou des ressources additionnelles, qu'il[s] ai[en]t ou non des incapacités. Les besoins [...] peuvent être ponctuels ou continus et peuvent découler de caractéristiques individuelles, de désavantages liés à l'environnement ou de l'interaction entre les deux » (Ministère de la Famille 2023 : 5). Cette définition diffère de celle utilisée lors de l'édition 2018 (pour plus de détail, voir le chapitre 4). Bien qu'on estime les risques de biais faibles, il est impossible de savoir avec exactitude la répercussion de ce changement sur les résultats obtenus.

6.2 Budget

Montant de la contribution des parents

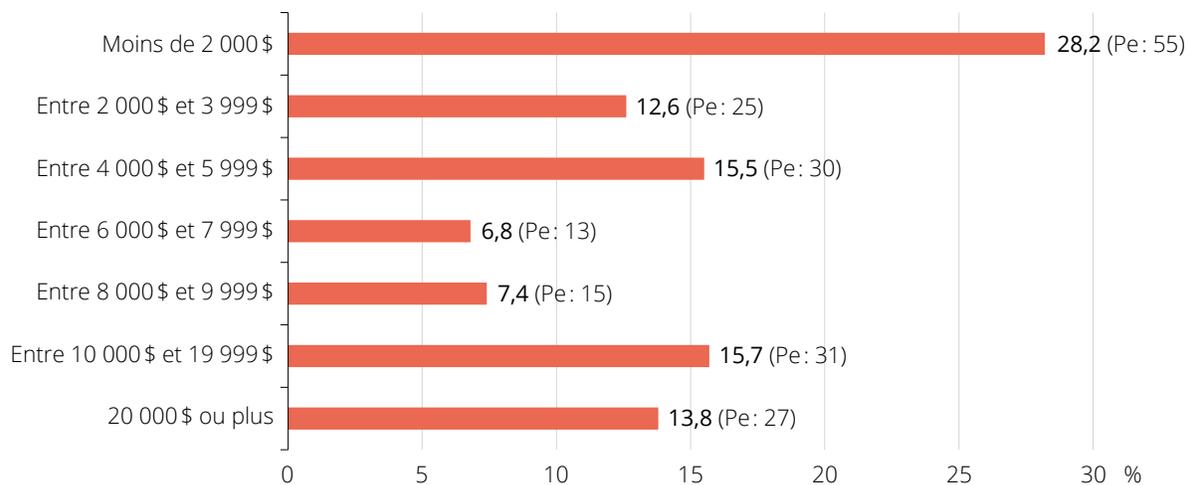
Selon les résultats de l'EQHGC 2024, pour environ 71 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places n'étaient pas toutes gratuites, le montant de la contribution financière des parents s'élevait à moins de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2022-2023 (figure 6.5). Plus précisément :

- trois organismes communautaires sur dix (28 %) ont reçu moins de 2 000 \$ au total ;
- près de 13 % ont reçu entre 2 000 \$ et 3 999 \$;
- environ 15 % ont obtenu entre 4 000 \$ et 5 999 \$;
- approximativement 14 % ont obtenu entre 6 000 \$ et 9 999 \$ (7 % respectivement entre 6 000 \$ et 7 999 \$ et entre 8 000 \$ et 9 999 \$).

Le montant de la contribution des parents se situait entre 10 000 \$ et 19 999 \$ pour 16 % des organismes communautaires offrant des places payantes dans leurs activités de halte-garderie, et à 20 000 \$ ou plus pour 14 % d'entre eux. Au total, environ trois organismes communautaires sur dix (29 %) dont les places pour les activités de halte-garderie n'étaient pas toutes gratuites ont reçu au moins 10 000 \$ en contributions parentales au cours de l'année financière 2022-2023, une proportion à la hausse par rapport à l'année financière 2017-2018 (24 %) (données non présentées).

Figure 6.5

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les places ne sont pas toutes gratuites selon le montant de la contribution des parents pour ces activités au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

Montant de financement

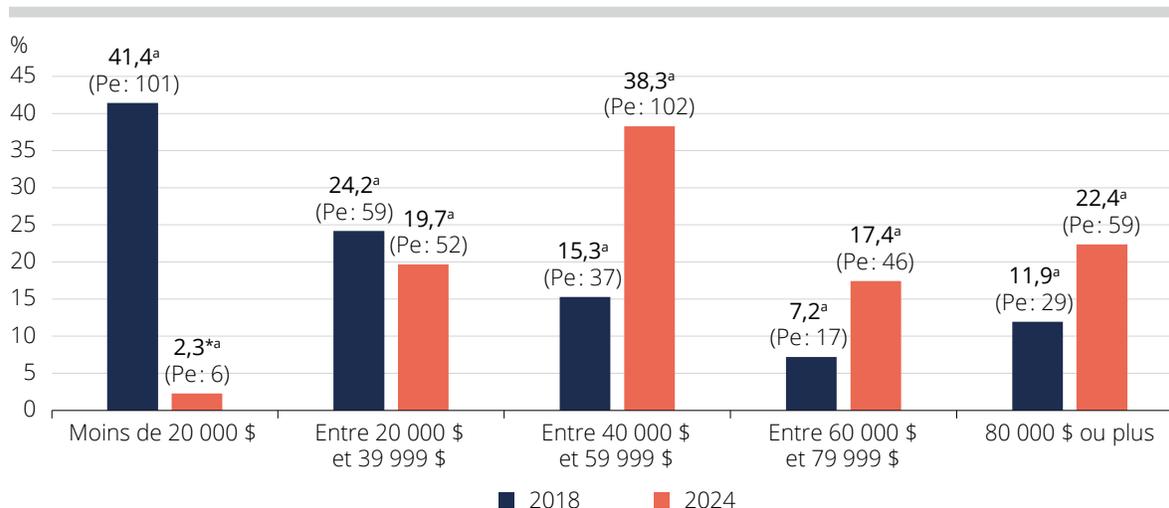
Les organismes communautaires ont également recours à d'autres sources pour financer leurs activités de halte-garderie, entre autres le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires du ministère de la Famille, le Programme de services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) du ministère de la Santé et des Services sociaux ou des dons de la part de fondations ou de sources privées.

Si l'on examine la répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la somme totale de financement reçue au cours de la dernière année financière¹⁰, en excluant la contribution financière des parents (figure 6.6), on constate que :

- la proportion de ceux ayant reçu moins de 20 000 \$ est passée de 41 % lors de l'année financière 2017-2018 à 2,3 %* lors de l'année financière 2022-2023 ;
- près de 20 % des organismes ont obtenu au cours de l'année financière 2022-2023 entre 20 000 \$ et 39 999 \$, une proportion plus faible que celle observée au cours de l'année financière 2017-2018 (24 %) ;
- lors de l'édition de 2024, près de 38 % des organismes ont reçu entre 40 000 \$ et 59 999 \$, 17 % d'entre eux, de 60 000 \$ à 79 999 \$, et 22 %, 80 000 \$ et plus, soit des proportions plus élevées que celles observées en 2018 (respectivement 15 %, 7 % et 12 %).

Figure 6.6

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le montant de financement pour ces activités au cours de la dernière année financière¹, à l'exception de la contribution des parents, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

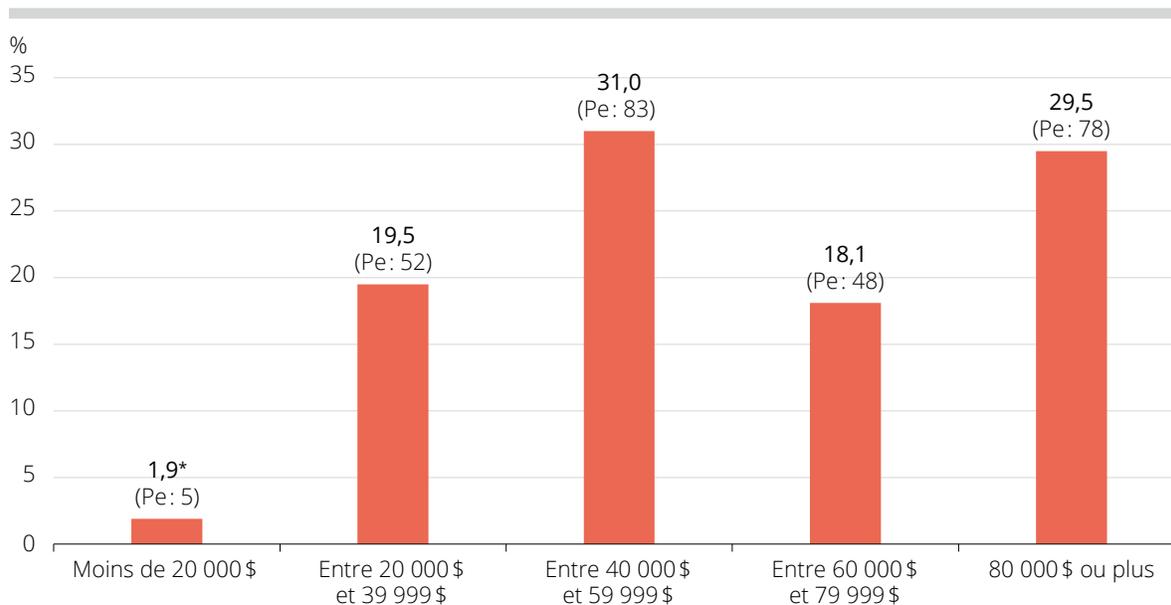
10. Soit l'année financière 2022-2023 pour l'édition de 2024 et l'année financière 2017-2018 pour l'édition de 2018.

Lorsque l'on tient compte de la contribution des parents, ce sont environ 21 % des organismes communautaires visés par l'enquête qui ont bénéficié de moins de 40 000 \$ de financement pour leurs activités de halte-garderie au cours de l'année financière 2022-2023 (donnée non présentée). Plus précisément, la figure 6.7 montre qu'environ 1,9 %* des organismes communautaires ont reçu, au total, moins de 20 000 \$, et qu'un organisme sur cinq (20 %) a obtenu entre 20 000 \$ et 39 999 \$, des proportions inférieures à celles obtenues en 2018 (respectivement 36 % et 25 %) (données non présentées).

Ce sont donc approximativement quatre organismes communautaires sur cinq (79 %) qui ont reçu une somme totale de 40 000 \$ ou plus pour le financement de leurs activités de halte-garderie au cours de l'année financière 2022-2023, dont 31 % ont reçu, entre 40 000 \$ et 59 999 \$, 18 %, entre 60 000 \$ et 79 999 \$, et 29 %, 80 000 \$ ou plus. Ces résultats se distinguent par des proportions plus élevées que celles obtenues lors de l'édition de 2018 alors que 39 % des organismes avaient reçu 40 000 \$ ou plus en financement (données non présentées).

Figure 6.7

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le montant de financement pour ces activités au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

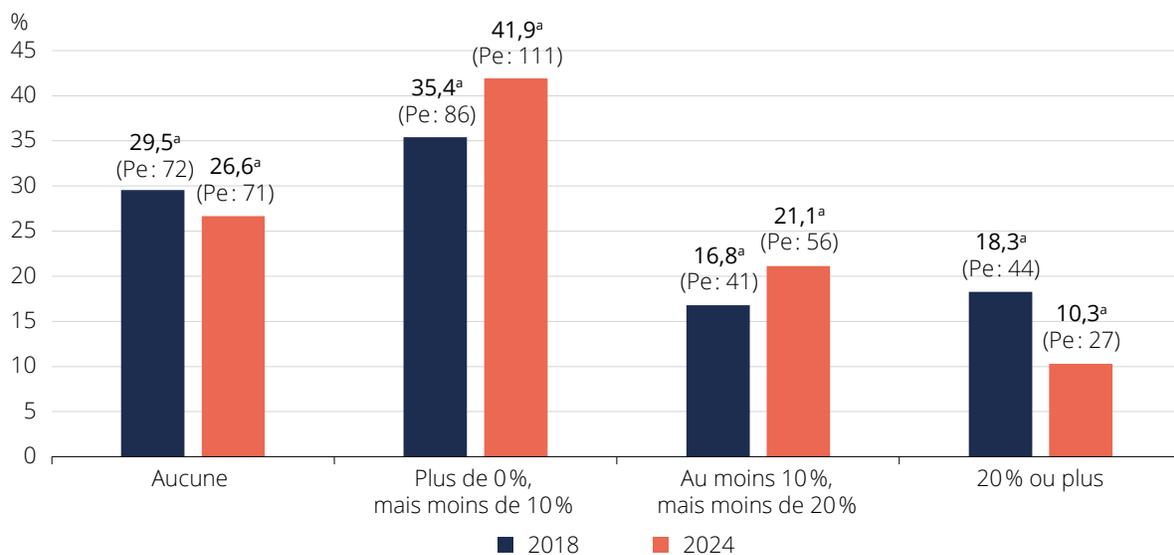
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires, 2024.*

Portons maintenant notre regard sur la part que représente la contribution financière des parents sur le montant du financement des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie au cours de la dernière année financière.

Comme mentionné précédemment (voir le début de la section 6.1), pour moins de trois organismes communautaires sur dix (27 %)¹¹, la contribution des parents pour les activités de halte-garderie ne faisait pas partie des sources de financement pour l'année financière 2022-2023 (figure 6.8). On comptait une plus grande proportion d'organismes communautaires dont la contribution des parents représentait plus de 0 %, mais moins de 10 % du financement total ou au moins 10 %, mais moins de 20 % de ce financement lors de l'année financière 2022-2023 que lors de l'année financière 2017-2018 (42 % c. 35 % et 21 % c. 17 %, respectivement). En revanche, lors de l'année financière 2022-2023, on constate que la contribution financière des parents représentait au moins 20 % du financement total d'environ un organisme communautaire offrant des activités de halte-garderie sur dix (10 %), ce qui est une proportion moins importante que celle observée lors de l'année financière 2017-2018 (18 %).

Figure 6.8

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la part du financement total provenant de la contribution des parents pour ces activités au cours de la dernière année financière¹, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

11. En raison de l'arrondissement à l'unité et de la non-réponse partielle à la question sur les revenus provenant d'autres sources que la contribution des parents, on note une légère différence entre cette proportion et celle présentée au début de la section 6.1 (26 %).

Coûts d'exploitation réels

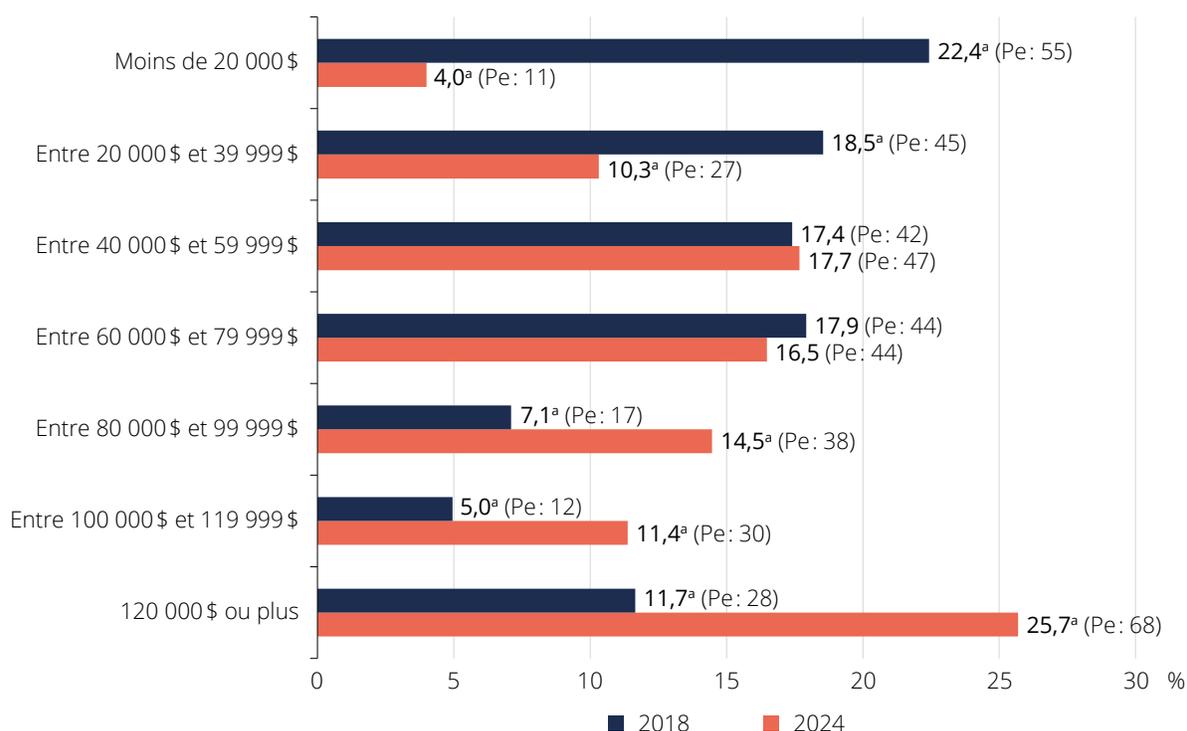
Les activités de halte-garderie engendrent des coûts pour les organismes communautaires qui les offrent, comme le salaire du personnel éducateur, les locaux, le matériel utilisé, etc.

Les résultats de l'EQHGC 2024 (figure 6.9) indiquent que lors de l'année financière 2022-2023, près de 48 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont déboursé moins de 80 000 \$ pour ces activités, dont environ 4,0 % ont déboursé moins de 20 000 \$, 10 %, entre 20 000 \$ et 39 999 \$, approximativement 18 %, entre 40 000 \$ et 59 999 \$ et 16 %, entre 60 000 \$ et 79 999 \$. Ce sont donc 52 % des organismes communautaires qui ont dépensé au moins 80 000 \$ pour ces activités (donnée non présentée).

Entre les années financières 2017-2018 et 2022-2023, on remarque une baisse de la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie dont les coûts d'exploitation pour ces activités étaient de moins de 40 000 \$ (41 % c. 14 %) (données non présentées). En revanche, on note une augmentation de la proportion des organismes dont les coûts pour les activités de halte-garderie étaient d'au moins 80 000 \$ (24 % c. 52 %) (données non présentées).

Figure 6.9

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon leurs coûts d'exploitation réels pour ces activités au cours de la dernière année financière¹, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Équilibre entre le financement et les coûts d'exploitation réels

L'ensemble du financement reçu par les organismes communautaires au cours de la dernière année financière, c'est-à-dire les contributions des parents et les autres sources de financement, a-t-il permis de couvrir les coûts d'exploitation liés aux activités de halte-garderie ? Et si ce n'est pas le cas, quelles solutions ces organismes ont-ils mises en place pour pallier cette situation ?

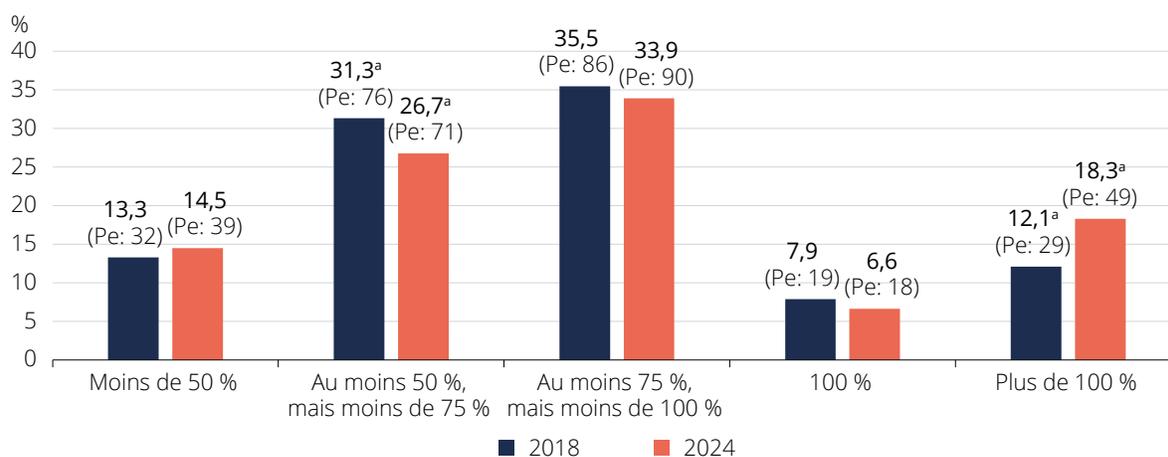
Selon l'EQHGC 2024, environ 75 % des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie ont reçu un financement insuffisant pour couvrir leurs dépenses (donnée non présentée). Plus précisément :

- pour environ un organisme communautaire offrant des activités de halte-garderie sur sept (14 %), les sommes reçues au cours de l'année financière 2022-2023 ont couvert moins de 50 % des coûts d'exploitation de ces activités ;
- pour 27 % d'entre eux, le financement a absorbé au moins 50 %, mais moins de 75 % des dépenses ;
- pour environ le tiers (34 %) des organismes communautaires, ce sont au moins 75 %, mais moins de 100 % des dépenses qui ont été couvertes par le financement (figure 6.10).

En revanche, pour approximativement 25 % des organismes communautaires, le financement reçu a permis de couvrir l'ensemble des coûts d'exploitation de la halte-garderie et même plus : pour 7 % d'entre eux, les sommes reçues ont été équivalentes aux dépenses et pour 18 %, elles ont été supérieures aux coûts d'exploitation. Ce dernier résultat diffère de celui observé lors de l'édition de 2018, où environ 12 % des organismes communautaires étaient en situation de surplus budgétaire.

Figure 6.10

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la part des coûts d'exploitation réels couverts par le montant du financement pour ces activités au cours de la dernière année financière¹, Québec, 2018 et 2024



Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.

1. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Lors de l'édition de 2024, environ les trois quarts (76 %) des organismes communautaires estimaient que la totalité des sommes reçues au cours de la dernière année financière n'avait pas couvert les dépenses liées aux activités de la halte-garderie, ce qui correspond à une proportion plus faible que celle observée lors de l'édition de 2018 (83 %) (données non présentées). Quelles sont les solutions mises de l'avant par ces organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie pour pallier cette situation déficitaire ? La vaste majorité des organismes communautaires qui estimaient être dans cette situation lors de la dernière année financière ont financé une partie de leurs activités avec leur financement de base (94 % pour les deux éditions respectivement) (tableau 6.2). Si l'on se penche sur les autres solutions adoptées par ces organismes parmi celles listées dans l'enquête, on note que :

- plus de la moitié des organismes (52 %) ont effectué des activités de financement, d'autofinancement ou des collectes de dons lors de l'édition de 2024 ;
- lors de l'édition de 2024, plus de quatre organismes sur dix (45 %) ont diminué les achats de matériel ou d'équipements pour les activités de halte-garderie, une solution un peu plus répandue qu'en 2018 (42 %) ;
- près de deux organismes sur dix (21 % en 2024 et 20 % en 2018) ont réduit d'autres services qu'ils offraient ;
- près d'un organisme sur sept (14 % en 2024 et 15 % en 2018) a réduit le nombre de places disponibles, en réduisant notamment le personnel ;
- lors de l'édition de 2024, près de 11 % avaient augmenté le tarif demandé aux parents, ce qui est une proportion un peu plus élevée qu'en 2018 (8 %) ;
- lors de l'édition 2024, environ un organisme sur dix (9 %) a diminué les périodes où les activités de halte-garderie étaient offertes et une proportion similaire (10 %) a appliqué d'autres solutions.

Tableau 6.2

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ qui estiment que la totalité des sommes reçues n'a pas permis de couvrir les coûts réels d'exploitation de ces activités pour la dernière année financière², selon les solutions qu'ils ont mises en place pour pallier leur situation déficitaire, Québec, 2018 et 2024

	2018		2024	
	%	Pe	%	Pe
Diminution des périodes d'ouverture de la halte-garderie			9,0	18
Réduction du nombre de places disponibles (réduction du personnel)	14,5	29	13,8	27
Diminution des achats de matériel ou d'équipements pour la halte-garderie	41,8 ^a	84	45,3 ^a	90
Augmentation du tarif demandé aux parents	8,2 ^a	16	11,4 ^a	23
Financement d'une partie des activités de la halte-garderie avec le financement de base de l'organisme	94,0	189	94,0	186
Réduction d'autres services offerts par l'organisme	19,8	40	20,6	41
Réalisation d'activités de financement ou d'autofinancement, ou de collectes de dons			51,9	103
Autres	18,6 ^a	37	10,3 ^a	20

Pe Population estimée.

a Pour une catégorie donnée, exprime une différence significative entre les proportions des éditions 2018 et 2024 de l'enquête au seuil de 0,05.
Cellules grisées : donnée non disponible pour l'édition 2018.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

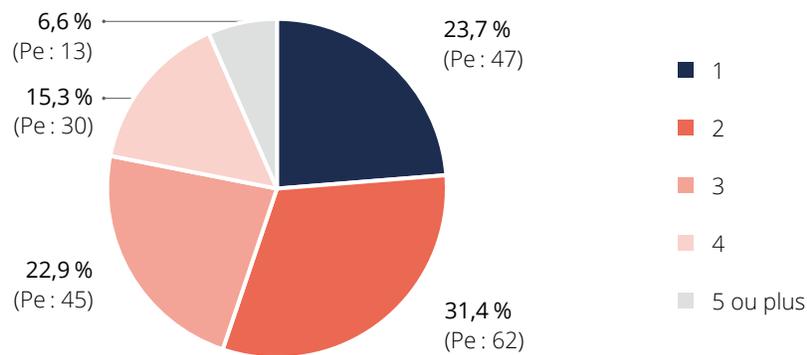
2. Cette année financière est 2017-2018 pour l'édition de 2018 et 2022-2023 pour l'édition de 2024.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2018 et 2024.

Enfin, combien de solutions ont été adoptées par les organismes communautaires qui estimaient que leurs activités de halte-garderie étaient déficitaires lors de l'année financière 2022-2023 ? Selon les résultats de l'EQHGC 2024, environ le quart (24 %) de ces organismes communautaires ont appliqué une seule des solutions listées précédemment ; près de trois organismes communautaires sur dix (31 %) en ont mis deux en place ; environ 23 % d'entre eux en ont appliqué trois ; près de 15 %, quatre et approximativement 7 %, cinq ou plus (figure 6.11).

Figure 6.11

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui estiment que le financement reçu n'a pas suffi à couvrir les coûts d'exploitation de ces activités pour l'année financière 2022-2023, selon le nombre de solutions qu'ils ont mises en place pour pallier leur situation déficitaire, Québec, 2024



Pe = Population estimée.

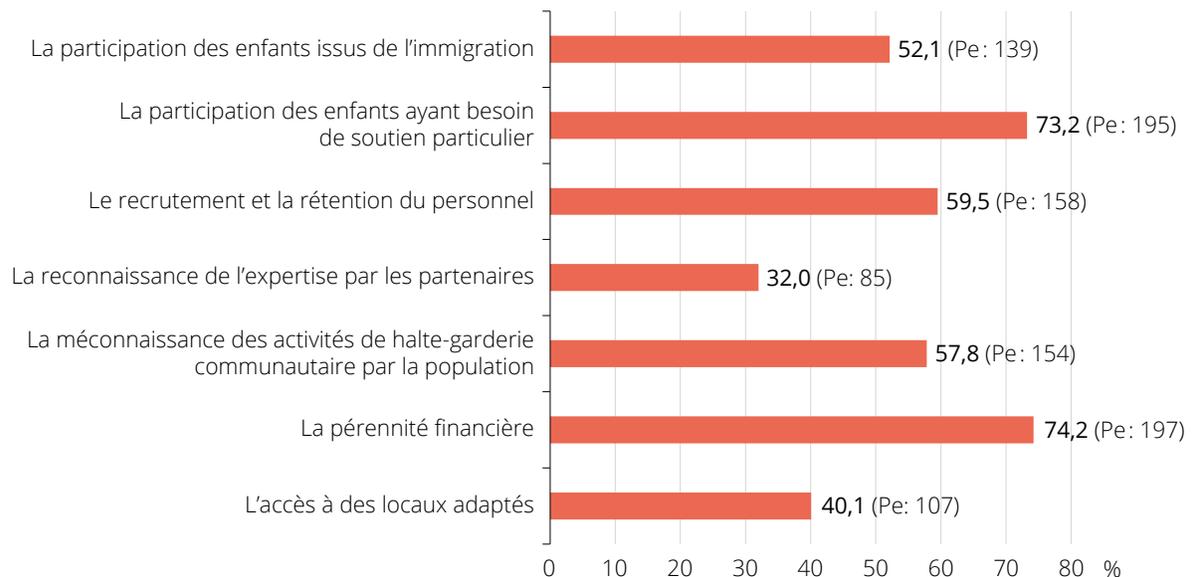
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

Difficultés rencontrées par les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie

Les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie sont confrontés à de nombreux défis en lien avec leur offre d'activités auprès des jeunes enfants. L'EQHGC 2024 a permis de recueillir des informations sur la proportion d'organismes communautaires qui, au cours de l'année financière 2022-2023, ont rencontré l'une ou l'autre des difficultés listées dans le questionnaire¹ (figure 7.1).

Figure 7.1

Proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie¹ selon les difficultés rencontrées au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

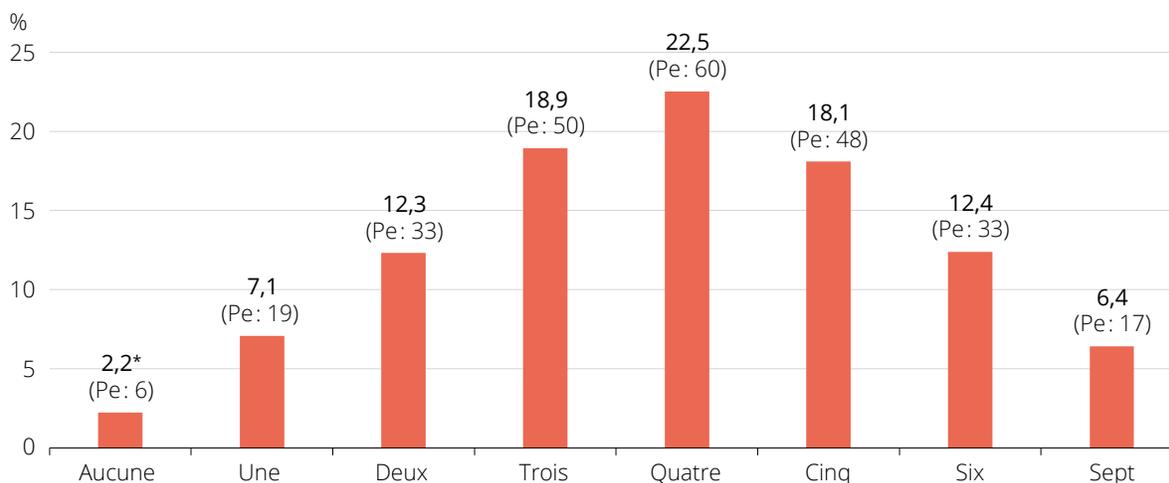
1. Ce thème n'a pas été exploré dans l'enquête de 2018. Ce faisant, aucune comparaison n'est présentée dans ce chapitre.

Les difficultés les plus répandues sont la pérennité financière (74 %) et la participation aux activités de halte-garderie des enfants ayant besoin de soutien particulier² (73 %). Le recrutement et la rétention de personnel sont un défi pour environ 60 % des organismes communautaires, et la méconnaissance des activités de halte-garderie communautaire par la population constitue une difficulté pour 58 % d'entre eux. Pour un peu plus de la moitié des organismes communautaires (52 %), la participation des enfants issus de l'immigration aux activités de halte-garderie est une difficulté, et pour quatre organismes sur dix (40 %), l'accès à des locaux adaptés représente un défi. Enfin, pour environ le tiers (32 %) des organismes communautaires, la reconnaissance de leur expertise par les partenaires constitue une des difficultés rencontrées.

Environ six organismes sur dix (61 %) ont vécu entre une et quatre des difficultés listées dans l'EQHGC 2024 au cours de l'exercice financier 2022-2023 : 7 % en ont rencontré une seule, 12 %, deux, 19 %, trois et 23 %, quatre (figure 7.2). Par ailleurs, un peu moins de quatre organismes sur dix (37 %) ont dû faire face à cinq (18 %), six (12 %) ou sept (6 %) difficultés. Enfin, soulignons que 2,2 %* des organismes communautaires n'ont rencontré aucune des difficultés listées dans le questionnaire.

Figure 7.2

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon le nombre de difficultés rencontrées au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

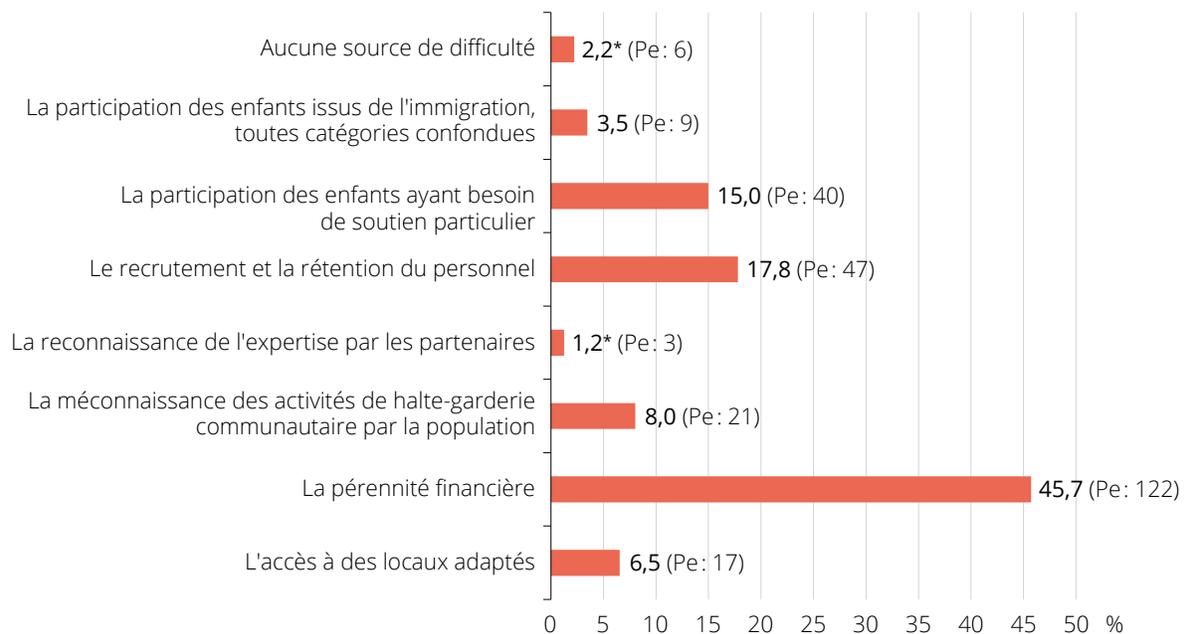
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

2. Les enfants ayant besoin de soutien particulier ont des « [...] besoins en matière d'intégration et de participation sociale [qui] requiert des interventions adaptées ou des ressources additionnelles, qu'il[s] ai[en]t ou non des incapacités. Les besoins [...] peuvent être ponctuels ou continus et peuvent découler de caractéristiques individuelles, de désavantages liés à l'environnement ou de l'interaction entre les deux » (Ministère de la Famille 2023 : 5).

Parmi ces difficultés, quelle a été la principale rencontrée par les organismes communautaires en lien avec leurs activités de halte-garderie au cours de l'année financière 2022-2023 ? Pour un peu moins de la moitié des organismes (46 %), la pérennité financière constitue le principal défi, pour 18 % d'entre eux, il s'agit du recrutement et de la rétention du personnel, et pour 15 % des organismes, de la participation aux activités de halte-garderie des enfants ayant des besoins de soutien particulier (figure 7.3).

Figure 7.3

Répartition des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie selon la principale source de difficulté rencontrée au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2024



Pe : Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires*, 2024.

Conclusion

La deuxième édition de *l'Enquête québécoise sur les organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie* a été réalisée par l'Institut de la statistique du Québec au printemps 2024 pour le compte du ministère de la Famille. Elle avait pour objectif de recueillir des renseignements fiables et à jour auprès des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui ont reçu, pour l'année financière 2022-2023, une subvention du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires.

Des renseignements ont été collectés auprès de 246 organismes communautaires offrant ces activités, notamment sur le fonctionnement de celles-ci, les enfants qui y participent, le personnel qui s'en occupe et le budget qui leur est alloué. Ce rapport a permis de brosser un portrait actualisé de ces activités de garde occasionnelle offerte aux familles ayant de jeunes enfants. Il a aussi été possible de mettre en lumière certains changements qui se sont produits dans les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires entre la première édition de l'enquête réalisée à l'automne 2018 et la présente édition.

De fait, les comparaisons entre les résultats de l'édition 2018 et ceux de l'édition 2024 ont permis de constater que l'offre d'activités de halte-garderie est en croissance dans les organismes communautaires. Par exemple, par rapport à 2018, on note en 2024 une hausse de la proportion d'organismes offrant des activités de halte-garderie :

- parmi ceux qui les offrent au moins 5 jours par semaine (chapitre 2) ;
- chez ceux qui en proposent le soir ou la fin de semaine (chapitre 2) ;
- pour ceux qui ont quatre ou cinq personnes employées ou plus attirées à la halte-garderie (chapitre 5) ;
- chez ceux qui ont reçu au moins 40 000 \$ en financement (chapitre 6) ;
- parmi ceux qui ont eu des coûts d'exploitation d'au moins 80 000 \$ (chapitre 6).

Parmi les autres indices d'une plus grande offre d'activités de halte-garderie dans les organismes communautaires, soulignons l'importante diminution de la proportion d'organismes disposant d'un financement inférieur à 20 000 \$ pour ces activités et l'augmentation de la proportion du personnel éducateur travaillant à temps plein ou ayant un diplôme d'études collégiales dans le domaine de la petite enfance. Ces changements concernant le personnel éducateur ont également pu contribuer à la diminution de la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie qui ont eu recours à l'aide de bénévoles.

Certains facteurs contextuels peuvent aider à mieux comprendre la « croissance » observée entre les deux éditions de l'enquête. Tout d'abord, entre 2018 et 2024, le budget alloué aux activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires a augmenté (Cabinet de la ministre de la Famille 2023a), ce qui peut expliquer les écarts importants dans la répartition des organismes selon les sommes dépensées et les coûts d'exploitation. Autrement dit, les organismes qui reçoivent un financement pour leurs activités de halte-garderie sont de plus en plus nombreux, et ce financement est de plus en plus important.

Cette hausse de financement fait suite au Grand chantier pour les familles de 2021¹ qui a notamment révélé certaines lacunes en ce qui concerne l'accès à des services de garde éducatifs pour les familles ayant des besoins de garde différents (p. ex. horaires atypiques ou garde d'enfants ayant des besoins de soutien particulier). Parmi les solutions proposées par le ministère de la Famille dans son plan d'action, on note l'élargissement des activités de halte-garderie communautaires (Ministère de la Famille 2022b). Le programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires a donc été bonifié en 2022 (Cabinet du ministre de la Famille 2022), et un volet de soutien pour des projets ponctuels a été ajouté (Ministère de la Famille 2022a).

Notons que le mode de financement des activités de halte-garderie a aussi été modifié le 1^{er} avril 2022. Alors qu'il reposait auparavant sur le nombre d'heures de présence-enfants² (Ministère de la Famille 2021), il se base désormais sur le nombre d'heures d'activités offertes annuellement (Ministère de la Famille 2022). On peut penser que cette modification a permis, dans certains cas, d'encourager des organismes à bonifier leur nombre d'heures d'activités, d'augmenter le nombre d'heures de travail des personnes salariées ou de diminuer les ratios de certains groupes. D'ailleurs, la comparaison des résultats de l'EQHGC 2018 avec ceux de l'édition 2024 montre une augmentation de la proportion d'organismes offrant des activités avec un petit ratio enfants/adulte (1 à 4 enfants/adulte) pour des groupes de poupons ou des groupes multiâges.

Outre une croissance de l'offre d'activités des haltes-garderies, certains changements peuvent aussi refléter des évolutions dans le contexte social et économique des dernières années. Par exemple, l'augmentation de la part d'organismes ayant accueilli des enfants de familles immigrantes dans les activités de halte-garderie entre 2018 et 2024 est probablement en partie liée à la hausse de l'immigration qu'a connue le Québec récemment (Institut de la statistique du Québec 2024a). Sur le plan budgétaire, outre les changements dans le financement du programme de soutien aux activités de halte-garderie du ministère de la Famille, la hausse du taux d'inflation entre 2021 et 2023 (Institut de la statistique du Québec 2024b) peut possiblement rendre compte de l'augmentation de la proportion d'organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie disposant d'un budget d'au moins 20 000 \$, mais également de la hausse de la proportion d'organismes dont les coûts d'exploitation sont désormais équivalents ou supérieurs à 80 000 \$. Ce contexte économique a aussi pu se répercuter sur les tarifs demandés aux parents. D'ailleurs, entre l'édition de 2018 et celle de 2024, on note une augmentation de la proportion d'organismes communautaires dont le tarif des activités de halte-garderie se situait dans les tranches les plus élevées.

Selon l'EQHGC 2024, la pérennité financière des activités de halte-garderie constitue la principale difficulté d'un peu moins de la moitié des organismes communautaires qui les offrent. D'ailleurs, même si la part d'organismes communautaires qui estimaient que le financement reçu pour les activités de halte-garderie était insuffisant a baissé entre 2018 et 2024, cette situation déficitaire touchait toujours les trois quarts des organismes en 2024. On peut penser que la bonification du financement a, dans certains cas, été utilisée pour répondre à une demande croissante ou pour compenser les répercussions de l'inflation, ce qui a limité la possibilité d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Les organismes communautaires sont également confrontés à d'autres défis, notamment la rétention du personnel éducateur dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la petite enfance. L'intégration des enfants ayant des besoins de soutien particulier constitue un autre défi qui touche près de trois organismes sur quatre. Rappelons que depuis 2018, la proportion d'organismes communautaires

-
1. Le Grand chantier est une initiative gouvernementale visant « à compléter et moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance » (Cabinet de la ministre de la Famille 2023 b).
 2. Soit un calcul en fonction des trois critères suivants : 1) le nombre de semaines par année où l'activité de halte-garderie est fréquentée ; 2) le nombre d'heures par semaine où l'activité de halte-garderie est fréquentée ; 3) le nombre d'enfants en général présents dans un même bloc horaire (Ministère de la Famille 2021).

qui ont accueilli des enfants ayant des besoins de soutien particulier a augmenté. Certes, le sens attribué à l'expression « enfant ayant besoin de soutien particulier » a changé entre les deux éditions de l'enquête, ce qui peut partiellement expliquer cette hausse. Cela dit, les résultats indiquent que sur le terrain, la prise en charge de ces enfants dans les activités de halte-garderie représente une difficulté, possiblement parce qu'elle peut requérir l'accès à des ressources spécialisées et générer aussi de nouveaux besoins au sein des organismes (p. ex. des besoins en formation ou pour adapter les activités). Les prochaines années permettront de voir si le financement ponctuel destiné à l'accueil de ces enfants (Ministère de la Famille 2023) aura permis aux organismes de relever ce défi.

Bref, les résultats de l'EQHGC 2024 illustrent bien l'essor qu'a connu l'offre d'activités de halte-garderie des organismes communautaires au cours des dernières années. Si cette croissance s'explique notamment par des actions gouvernementales visant la bonification de l'offre d'activités, les données de l'enquête permettent de confirmer que ces activités répondent à des besoins bien réels et, du même coup, de mettre en évidence le rôle essentiel que jouent ces activités dans la vie de nombreuses familles et de jeunes enfants au Québec.

Bibliographie

CABINET DE LA MINISTRE DE LA FAMILLE (2023a, 18 avril). *Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires — Le gouvernement du Québec lance un nouvel appel de projets pour soutenir des activités de halte-garderie communautaires*, [Communiqué]. Repéré au www.newswire.ca/fr/news-releases/programme-de-soutien-financier-aux-activites-de-halte-garderie-communautaires-le-gouvernement-du-quebec-lance-un-nouvel-appel-de-projets-pour-soutenir-des-activites-de-halte-garderie-communautaires-802674200.html.

CABINET DE LA MINISTRE DE LA FAMILLE (2023b, 31 janvier). *Grand chantier pour les familles — Dévoilement de la première version du tableau de bord du Grand chantier pour les familles*, [Communiqué]. Repéré au www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grand-chantier-pour-les-familles-devoilement-de-la-premiere-version-du-tableau-de-bord-du-grand-chantier-pour-les-familles-45433.

CABINET DU MINISTRE DE LA FAMILLE (2022, 9 mai). *Grand chantier pour les familles — Une avancée majeure et sans précédent en matière de conciliation famille-travail : des services de garde de soir, de nuit et de fin de semaine*, [Communiqué]. Repéré au www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grand-chantier-pour-les-familles-une-avancee-majeure-et-sans-precedent-en-matiere-de-conciliation-famille-travail-des-services-de-garde-de-soir-de-nuit-et-de-fin-de-semaine-40092.

GROLEAU, A., et D. ARANIBAR ZEBALLOS (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 151 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-accessibilite-utilisation-services-garde-2021-portrait-statistique.pdf] (Consulté le 12 février 2023).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024a). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 107 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2024.pdf] (Consulté le 27 août 2024).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024b, mis à jour le 16 janvier). *Indice des prix à la consommation (IPC), indice d'ensemble, Canada, Québec, RMR de Montréal et RMR de Québec, moyennes annuelles (2002=100)*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc/tableau/indice-des-prix-a-la-consommation-ipc-indice-ensemble-canada-quebec-rmr-montreal-quebec-moyennes-annuelles] (Consulté le 3 octobre 2024).

LAVOIE, A., et V. BOULET (2019). *Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires 2018. Portrait pour l'ensemble du Québec*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 65 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-les-activites-de-halte-garderie-offertes-par-les-organismes-communautaires-2018-portrait-pour-lensemble-du-quebec.pdf] (Consulté le 14 juin 2022).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2024, mis à jour le 6 mars). *Ratio du personnel de garde en service de garde*, [En ligne]. [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/legal-illegal-reconnu/services-garde-reconnus/Pages/personnel-en-nombre-suffisant-et-qualifie.aspx] (Consulté le 9 octobre 2024).

- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2023). *Projet pilote pour favoriser la participation d'enfants ayant des besoins spécifiques aux activités de haltes-garderies communautaires. Guide d'appel de candidatures*, [En ligne], Québec, 17 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/PP-HGC-Guide.pdf] (Consulté le 29 août 2024).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2022a). *Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille, Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires, 22 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/Programme-halte-garderie-communautaires.pdf] (Consulté le 27 août 2024).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2022b). *Grand chantier pour les familles. Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Édition mise à jour*, [En ligne], Québec, 56 p. [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-grand-chantier.pdf] (Consulté le 29 août 2024).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021). *Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires*, [En ligne], Québec. [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4339497] (Consulté le 29 août 2024).
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2024, mis à jour en 2019). *Résident temporaire, résidente temporaire*, [En ligne], Québec. [vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26557448/resident-temporaire] (Consulté le 28 août 2024).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »